

Monaco Business News

> NUMÉRO 68
TRIMESTRIEL - OCTOBRE 2019

ISSN 2519 - 7770

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE DROIT SOCIAL MONÉGASQUE :

POUR UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ JURIDIQUE DANS VOS ENTREPRISES

P.2

BILLET ÉCO

P.22

QUELLE EST L'IDENTITÉ DE MONACO ?

VIE SYNDICALE

P.27

SHIPPING ET PLANCTON

31799 - 68 - F : 2.00 €



00680

3 783179 902005

FEDEM
Fédération des Entreprises Monégasques



Stories shape our lives*

L'art, le dépassement de soi, le travail de chacun et le travail en équipe, orientés vers un but commun, autant de valeurs qui nous sont mutuelles avec les Ballets de Monte-Carlo.

Première banque de la Principauté, CFM Indosuez Wealth Management est très heureuse de fêter 20 ans de partenariat avec les Ballets de Monte-Carlo en 2019.



cfm-indosuez.mc

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE



Philippe Orтели

SOMMAIRE

NUMÉRO 68 | TRIMESTRIEL - OCTOBRE 2019

DOSSIER

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE DROIT
SOCIAL MONÉGASQUE p. 2 à 21

BILLET ÉCO

QUELLE EST L'IDENTITÉ DE MONACO ? p. 22 à 23

LA FEDEM VOUS INFORME

3 QUESTIONS À PASCALE PALLANCA,
DIRECTEUR DU TRAVAIL p. 25

VIE SYNDICALE

LA CHAMBRE MONÉGASQUE
DU SHIPPING (CMS) S'IMPLIQUE
DANS LA CONNAISSANCE DES OCÉANS p. 27 à 30

INDICES SOCIAUX p. 32

Qualité de vie : et nos salariés ?

À l'heure où le Gouvernement et le Conseil National débattent de la qualité de vie en Principauté, qui constitue l'un des piliers de l'attractivité de Monaco, se pose la question du ressenti des salariés, des 40 000 pendulaires en particulier qui viennent exercer chaque jour leur activité professionnelle dans notre pays.

Nous sommes souvent revenus sur le sujet du logement et de l'éloignement progressif de l'habitat de nos pendulaires, mais aussi sur les problèmes des accès à la Principauté par la route ou par le rail. Force est de constater que ces inquiétudes, du moins sur les problèmes de circulation, sont entendus. Mais pour quelles mesures concrètes ? Nous serons très attentifs sur ce point, la FEDEM a des idées, elle les fera valoir.

Reste le problème de l'éloignement progressif de nos salariés, combiné à la cherté du marché de la location. Pour cela, il est urgent de prendre des mesures fortes permettant la construction de plusieurs milliers de logements pour actifs à proximité immédiate de Monaco. Les solutions existent, les communes voisines peuvent avec nous trouver des solutions très efficaces. Rapprocher le cœur de notre population active, c'est un bienfait multiple : désengorgement des routes, de la TVA sur la consommation en plus pour les finances publiques, une proximité culturelle, et un vrai bassin de vie, avec un Monaco vécu encore mieux que par le simple aspect professionnel 169 heures par mois.

Ainsi rapprocher nos salariés de leur lieu de travail pour une meilleure qualité de vie est un enjeu majeur des prochaines années.

De même pour la qualité de vie de ceux qui n'ont le choix que de résider plus loin, ou bien qui font le choix de vivre plus loin : les facilités d'accès à Monaco. Préparer l'avenir c'est construire des projets d'envergure pour permettre à la Principauté d'absorber le nombre croissant de salariés qui vont venir faire vivre notre économie, et rendre pérenne notre modèle social. Continuer de faire circuler en surface à Monaco des milliers de véhicules n'est plus une solution, ni pour les salariés de l'extérieur, ni pour la population résidente. Nous avons commencé avec le Tunnel descendant Albert II, et l'impact positif est là aujourd'hui.

Il faut un plan d'action pour des parkings de grande taille, avec des voies souterraines d'envergure, pour retrouver une efficacité, et un avant-gardisme dont nous risquons de continuer de nous éloigner si des décisions fortes ne sont pas prises très rapidement.

Les décideurs publics trouveront toujours la FEDEM à leurs côtés pour apporter des idées audacieuses mais réalistes, et pour soutenir des mesures fortes et visibles d'amélioration de la qualité de vie ici.

Le Président, Philippe ORTELLI



JOURNAL DE LA FÉDÉRATION
DES ENTREPRISES MONÉGASQUES

QUATRIÈME PROMOTION DU DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE L'ASSOCIATION POUR LA CONNAISSANCE DU DROIT SOCIAL MONÉGASQUE



© FEDEM

Sophie Bonhomme, Directrice Juridique et Administratif de la FEDEM, a participé à la création et au développement de ce diplôme, depuis l'origine du projet en 2001 jusqu'à sa concrétisation, et est chargée d'une partie de son enseignement.

Cette année, 16 étudiants ont suivi les cours du Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque, en hausse de 45% par rapport à l'an dernier, représentant des profils différents, plutôt axés vers les ressources humaines, la gestion de paie, ou le conseil en entreprise.

Cet engouement confirme l'intérêt pour cette formation qui apporte aux entreprises de véritables compétences et aux étudiants des ouvertures de carrières.

Les nombreux enseignants qui dispensent leurs savoirs ont pour objectifs de transmettre aux étudiants :

- La connaissance de l'ensemble des textes fondamentaux régissant le Droit Social Monégasque, et ainsi rapprocher la norme sociale de son utilisateur; celle-ci étant souvent méconnue ou imparfaitement connue parce que perçue comme trop abstraite ou trop générale,
- Une bonne maîtrise des textes, afin de prévenir ou résoudre certains litiges, mais également permettre une évolution harmonieuse de l'entreprise,
- Une information des dernières évolutions du droit social (droit du travail et droit de la protection sociale) par l'examen des nouveaux textes de loi et règlements d'application grâce à un fonds documentaire important accessible aux étudiants.

Les témoignages de nos étudiants nous confortent dans notre position de « passeurs » de mémoire au service de l'intérêt général.

L'année qui vient est prometteuse. De nouveaux textes seront abordés, des mises en situation proposées grâce à l'étude de cas pratiques faisant appel aux jeux de rôles qui ont pour objet de soumettre les étudiants à des situations concrètes, mais aussi des témoignages accordés à des techniciens du droit... Quelques places sont encore disponibles, pour s'inscrire il suffit de contacter l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque.

Quelques témoignages d'intervenants

Quelques intervenants et acteurs du Diplôme d'Université apportent leur témoignage pour faire un bilan, expliquer leur contribution.



Didier Linotte
Président du Tribunal Suprême

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

J'exerce la fonction de Président du Tribunal Suprême de Monaco depuis 2012. Agrégé de droit public, j'ai été Avocat au barreau de Paris. Je suis par ailleurs Professeur émérite à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, ancien Doyen de Faculté, ancien Recteur de l'Académie de Nice, et ancien Secrétaire Général de l'Association des Doyens de Faculté.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

Depuis la 1^{ère} promotion, j'enseigne aux étudiants les particularismes du Droit Social Monégasque sous sa double composante : droit du travail et droit de la protection sociale, avec un focus sur le premier puisque, pour cette 4^{ème} année, je suis intervenu plus particulièrement sur la notion du droit du travail dans le secteur public.

Le message principal que j'ai transmis aux étudiants consistait à clarifier le rôle, les multiples attributions, compétences et interventions du Tribunal Suprême dans l'édifice juridictionnel monégasque. En effet, s'il n'est pas le juge du droit commun le plus fréquent du droit du travail ou du droit de la protection sociale, le Tribunal Suprême, créé par la Constitution du 5 janvier 1911, est pourtant appelé à intervenir à plusieurs niveaux en matière de droit du travail car, comme son nom l'indique, il est une juridiction suprême. À ce titre, il est habilité à couvrir par ses interventions la totalité des juridictions monégasques et à statuer sur des différends individuels, collectifs, d'ordre privé et public. Il est ainsi le juge objectif de tous les grands textes du droit monégasque : lois, ordonnances souveraines, arrêtés ministériels, décisions et règlements élaborés par les directions de l'administration. Dès lors qu'une loi est de nature à heurter un droit fondamental, c'est lui qui tranche. Il est également à même de donner son interprétation de la légalité ou de la constitutionnalité d'un texte. Il est en outre amené à contrôler, généralement à la demande des syndicats, l'évolution de la législation sur l'organisation collective du travail. Nous avons d'ailleurs une jurisprudence abondante en matière de structuration du paysage syndical et avons rendu plusieurs décisions protégeant la liberté de création des syndicats, en phase avec la Constitution et les

textes fondamentaux régissant la Principauté. Sans que cela soit limitatif, le Tribunal Suprême peut aussi, et entre autres, intervenir en cas de licenciement des salariés protégés. Plus globalement, il contribue par ses actions à réguler les rapports économiques et sociaux à Monaco, dans de nombreux domaines parfois sensibles.

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Dans les circonstances actuelles, la pérennité de l'État de droit à Monaco est un atout majeur du pays. Autre point important : le droit monégasque, et notamment le droit social, doit évoluer en tenant compte de la souveraineté de la Principauté. D'ailleurs, dans une décision de juin 2018, le Tribunal Suprême a rappelé que la priorité nationale à l'emploi des Monégasques est inscrite dans la Constitution, ce qui ne relève pas du hasard, notamment dans le contexte des négociations en cours entre Monaco et l'Union Européenne.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Enseigner c'est transmettre un message un peu comme on lance une bouteille à la mer. Ce sont les retours que l'on peut avoir des récipiendaires qui permettent de dresser un bilan pertinent. Or je n'ai pas eu l'opportunité de recueillir le sentiment des élèves sur l'enseignement que je leur ai dispensé. Je peux toutefois affirmer que les cours se sont déroulés en présence d'un auditoire attentif et curieux. Je suis par ailleurs convaincu que ce D.U. a une réelle utilité pour les entreprises et les salariés. Le droit social, qui condense l'ensemble des règles régissant les rapports individuels et collectifs de travail, est une matière complexe qui nous concerne tous, les employeurs comme les employés étant confrontés à un droit difficile d'application. Son enseignement était donc indispensable.



Michel Soriano
Juge de Paix du Palais de Justice de Monaco

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis magistrat français, et avant de venir à Monaco j'occupais les fonctions de juge directeur du Tribunal d'instance de Perpignan, avec notamment pour contentieux le départage prud'homal. Le droit du travail n'est donc pas une matière inconnue pour moi, et j'ai pu également le pratiquer à la Chambre sociale de la Cour d'appel de Limoges où j'ai exercé en tant que Vice-président placé.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

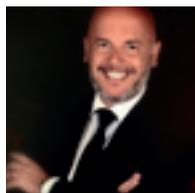
Avec Éric Senna, Conseiller à la Cour d'appel de Monaco, nous avons conjointement abordé le thème du contentieux, en évoquant le Tribunal du travail et la loi applicable, le conflit de loi, l'ordre public, la procédure et les voies de recours.

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Nous avons tenté de rendre la matière vivante par des exemples de jurisprudence. En effet, il est important de connaître la théorie, mais encore faut-il savoir l'appliquer à un cas pratique.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Les étudiants étaient très intéressés et curieux, n'hésitant pas à poser des questions. Il arrivait parfois qu'il s'agisse d'un véritable échange, plus que d'un cours magistral distribué pendant deux heures.



Frédéric Pardo
 Chef du Service des Affaires
 Législatives à la Direction des
 Affaires Juridiques du
 Gouvernement Princier

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis Chef du Service des Affaires Législatives, au sein de la Direction des Affaires Juridiques*.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

Cet enseignement a pour particularité de constituer la « leçon inaugurale » de cette formation. Celle-ci s'ouvre chaque année sur le thème « Sources et spécificités du droit monégasque ». Avec, me concernant, une ambition : faire comprendre que tout modèle socio-économique si avancé et spécifique soit-il - requiert d'être régulé, encadré et, par conséquent, de prendre corps dans un contexte juridique. À cet égard, le droit est la pierre d'assise de l'édifice.

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Qu'il importe de toujours garder à l'esprit les deux premiers articles de la Constitution. Ceux-ci énoncent, d'une part, que Monaco est un État souverain et indépendant dans le cadre des principes généraux du droit international ainsi que des conventions particulières avec la France et, d'autre part, que, sur la base du principe de la monarchie héréditaire et constitutionnelle, la Principauté est un État de droit attaché au respect des libertés et droits fondamentaux. Corrélativement, la notion d'État de droit est consubstantielle de celle de hiérarchie des normes, principe en vertu duquel toute norme juridique reçoit sa validité de sa conformité à une norme supérieure, formant ainsi un ordre hiérarchisé. Cette hiérarchie ne prend du reste sa pleine mesure que si son respect est contrôlé par un juge, présentant toutes les garanties d'indépendance et d'impartialité.

À l'aune de ces fondations, cet enseignement m'a donc conduit à présenter les libertés et droits fondamentaux consacrés par la constitution, les Conventions internationales et leur mécanisme d'entrée en vigueur, la loi et la procédure législative, puis les Ordonnances Souveraines nécessaires à l'exécution de la loi, ainsi que les arrêtés du Ministre d'État et du Directeur des services judiciaires. Je suis également revenu sur la compétence du Tribunal Suprême (en matière constitutionnelle et en matière administrative).

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Positif, naturellement. Dès cette première intervention, il est apparu que l'état d'esprit était excellent, avec une réelle motivation, une écoute de qualité et le souhait manifeste d'acquiescer un savoir. Les questions et échanges ont été nombreux et pertinents, à l'image d'une promotion attentive, curieuse et dynamique.

**La Direction des Affaires Juridiques est un service exécutif, selon la Constitution monégasque, dépendant de l'autorité directe du Chef de Gouvernement, le Ministre d'État. L'apport de notre direction est exclusivement technique et juridique. Les orientations politiques nous sont transmises par le Ministre d'État conformément aux directives qu'il reçoit du Prince Souverain. Nous sommes donc le conseil juridique du pouvoir exécutif.*

En son sein, le Service des Affaires Législatives est plus particulièrement en charge de la conception des textes législatifs et réglementaires. Il veille à la conformité des projets de loi à la Constitution, et au respect de la hiérarchie des normes qui, à partir de cette même Constitution, inclut le droit international, conventionnel et européen. Il s'attache également à la qualité légistique de ces textes. Le Service des Affaires Législatives occupe en outre un rôle central de consultation juridique à l'attention du Gouvernement, puisqu'il est en charge de tous dossiers et études juridiques confiés par le Directeur des Affaires Juridiques, de sa propre initiative, à la demande du Gouvernement ou des Départements Ministériels.



Pascale Pallanca
 Directeur du Travail

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis Directeur à la Direction du Travail. J'assume ces fonctions depuis 2015, sachant qu'auparavant j'étais Inspecteur Principal du Travail. Depuis 2011, je suis également Directeur de l'Office de la Médecine du Travail (O.M.T.) qui est l'organisme qui assure le suivi santé/travail des salariés de la Principauté.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

En binôme avec Sophie Bonhomme, j'ai présenté deux modules. Le premier concernant « l'inaptitude définitive au travail » et le second « les nouvelles dispositions régissant l'O.M.T. ».

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

L'objectif de nos présentations est à la fois d'aborder le thème sous un angle juridique (législation et jurisprudence), mais également sous un aspect plus pratique pour échanger sur les problématiques concrètes qui se posent aux différents intervenants (employeurs, salariés, médecins du travail, inspecteurs du travail...). Mon but est de dialoguer avec les

- 
- Nettoyage
 - Enlèvement d'encombrants
 - Compacteurs - Caissons
 - Collectes sélectives
 - Bacs roulants



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT

Tél. 92 05 75 16 • Fax 92 05 92 56
www.sma.mc • Email : sma@sma.mc



INTERNATIONAL
UNIVERSITY
OF MONACO

FROM MONACO
TO YOUR GLOBAL CAREER

MBA
10-month program

participants au D.U., de confronter nos expériences (lorsque ce sont des professionnels), car les deux thèmes s'y prêtent.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

L'échange en réunion était très intéressant car les participants étaient curieux et désireux de comprendre notre approche et notre vision.



Morgan Borgia
Inspecteur du Travail

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Juriste de formation j'occupe, depuis janvier 2016, la fonction d'Inspecteur du Travail au sein du Service de l'Inspection du Travail.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

Cette année, je suis intervenu dans deux modules. Le premier, était consacré à « *l'étude du temps de travail* ». Le second, était quant à lui consacré au « *harcèlement et à la violence au travail* ».

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Cette formation a pour objectif de donner à des personnes, pour la plupart déjà dans la vie active, les clefs d'une approche pratique et surtout actualisée du droit social monégasque. Le message que j'ai ainsi souhaité faire passer aux étudiants est qu'au-delà des connaissances acquises, le droit social, qui est une branche du droit en continuelle mutation, requiert de ses praticiens une veille juridique rigoureuse et une grande capacité d'adaptation au changement.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Je me souviendrai de cette promotion comme d'une promotion sachant faire preuve d'une grande curiosité intellectuelle et de pensée critique.



Sophie Vincent
Directeur de l'IMSEE

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Après mes études, j'ai intégré l'Administration en 2001 par la Direction du Travail, qui m'a confié la responsabilité de la Cellule Emploi-Jeunes, rattachée au Service de l'Emploi. En 2009, j'ai pris la responsabilité du Service de l'Emploi, puis en 2015 j'ai été nommée Directeur adjoint du Travail.

Pendant toutes ces années au sein de cette Direction, outre les questions liées à notre législation, j'ai eu principalement à traiter les problématiques liées à l'emploi, l'insertion et la réinsertion professionnelle, avec une forte sensibilité pour le domaine de la formation et de la reconversion professionnelle. Ce poste me plaçait au cœur du marché du travail de la Principauté, en contact quotidien avec les employeurs et les chercheurs d'emploi.

Depuis février 2019, j'ai eu l'opportunité de changer de voie, et ai pris la responsabilité de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques. Un nouveau challenge personnel, au sein d'un nouvel univers qui permet de découvrir, et traiter, de très vastes sujets en ayant une vue à 360 degrés de la Principauté.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

Lors de cette dernière promotion, j'ai traité les thématiques liées au recrutement en Principauté et à la législation qui l'entoure, à la formation professionnelle et au télétravail. Au moment de mon intervention, j'étais encore Directeur Adjoint du Travail et j'ignorais encore ma future nouvelle affectation, ce qui rendra cette 4^{ème} promotion particulière pour moi aussi...

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Outre l'importance d'« enseigner », de transmettre des connaissances, de permettre ainsi aux étudiants d'apprendre nos textes et nos bonnes pratiques en matière de droit social, et de monter en compétences dans leur fonction, il est indispensable de leur faire intégrer nos spécificités. Une de nos forces demeure la proximité de notre Administration avec les opérateurs économiques de la Principauté, et les professionnels ne doivent pas hésiter, en amont de leurs difficultés, à rencontrer et consulter les services administratifs concernés. Nous sommes donc là aussi pour rappeler que nous travaillons dans une optique d'échanges et d'écoute, de partenariat, comme une Administration de terrain, et non pas comme une « Administration-sanction », même si nous avons cette capacité aussi.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Comme à chaque nouvelle édition, j'ai pris beaucoup de plaisir à intervenir au sein de cette promotion. C'est toujours une expérience très enrichissante en tant que formateur de rencontrer et d'échanger avec des personnes en poste ou destinées à des fonctions liées au droit social. Nous nous croisons ainsi dans un contexte particulier, dans lequel aucune des parties n'est à sa place habituelle et cela ôte toutes barrières, et ainsi, crée des liens différents du contexte habituel. Cette 4^{ème} promotion s'est montrée très curieuse et à l'écoute, et cela démontre à nouveau tout l'intérêt et toute l'importance de cette formation et de ce diplôme.



GROUPE *telis*

Experts en réseaux de communication digitale

www.telis.mc

LES SOLUTIONS DU GROUPE TELIS



■ Communication digitale

- Solutions innovantes de communications sécurisées
- Réseaux informatiques
- Equipes de maintien en conditions opérationnelles 24/7/365
- Sécurité du Si
- Vidéo protection



■ Sécurité & protection des données

- Plan de reprise et plan de continuité d'activité
- Conservation et restitution de données sécurisées
- Coffre-fort électronique communicant
- Audit informatique
- Mise en conformité
- Dématérialisation de documents



■ Multimédia

- Solutions IPTV
- Affichage dynamique
- Pilotage domotique
- Gestion de contenus
- Applications mobiles multimédias & domotiques



■ MonacoDataCenter

- Green DataCenter
- Hébergement en Principauté
- Batiment sécurisé 24/7/365
- Haute disponibilité
- Supervision en temps réel

Nous contacter : Email : info@telis.mc - Tel. (+377) 97 70 2000
GROUPE telis - «Le George V» - 14 av. Grande Bretagne - 98000 MONACO





Les intervenants des Caisses Sociales de Monaco.
De gauche à droite : Soizic Beraud, Gert Van De Riet, Bertrand Crovetto, Daniel Vanmoen, Christian Ausset.

Bertrand Crovetto

Directeur Adjoint des Caisses Sociales de Monaco

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis Directeur Adjoint des Caisses Sociales de Monaco.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

Je suis intervenu deux fois, la première sur l'assiette de cotisation aux régimes sociaux monégasques, et la seconde sur le maintien de l'affiliation des salariés en cas de détachement à l'étranger. J'ai remarqué que malgré l'aspect très technique de ces sujets, les questions des étudiants étaient pertinentes, ce qui montre qu'ils étaient intéressés et désireux d'apprendre. Au cours de cet enseignement, nous souhaitons mettre en avant les particularités du système monégasque dans la détermination de l'assiette de cotisation et les modalités des dispositifs conventionnels concernant la procédure de détachement.

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Les Organismes de sécurité sociale sont des acteurs économiques incontournables. Ils concernent tout le monde (employeurs, travailleurs indépendants, salariés actifs ou retraités). À Monaco, ils sont également très accessibles pour guider les affiliés dans toutes leurs démarches relatives à leurs obligations et droits sociaux et qu'en conséquence, il ne faut pas hésiter à nous contacter.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Un bilan positif qui n'est d'ailleurs pas spécifique à cette année. En effet, la plupart des personnes inscrites à cette formation sont des professionnels. Il s'instaure donc tout naturellement des échanges sur des points d'application pratique permettant une meilleure compréhension de la législation et de ses conséquences concrètes.

Daniel Vanmoen

Responsable du Service des Prestations familiales des Caisses Sociales de Monaco

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis responsable du service des Prestations familiales.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

Je suis intervenu en présence de la Directrice Adjointe de la CAF des Alpes Maritimes à l'occasion d'une session de deux heures et nous avons présenté à tour de rôle, le régime des prestations familiales à Monaco et en France, ainsi que les règles de coordination au titre de la Convention Franco-Monégasque de Sécurité Sociale.

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Dans de nombreux cas, les salariés de la Principauté ne connaissent pas les droits auxquels ils peuvent prétendre. La réglementation est complexe puisqu'elle tient compte de la résidence, de la nationalité, du type d'activité, du mode de garde des enfants... L'objet de cette intervention était de recenser l'ensemble des prestations pouvant être servies dans ou hors cadre de la Convention Franco-Monégasque, ainsi que les règles de base pour déterminer les droits potentiels.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Le nombre des étudiants de cette promotion était plus important que la session précédente. Il est difficile pour les étudiants d'appréhender les différentes situations sur une seule session de deux heures compte-tenu de la quantité très importante d'informations fournies. Les questions des étudiants étaient essentiellement pratiques en fonction des situations qu'ils rencontrent dans leur quotidien. Une heure supplémentaire permettrait d'avoir, après la présentation, plus d'échanges avec les étudiants sur des situations particulières et concrètes. Ce moment de « débriefing » permettrait également de faire un point plus précis sur les attentes des étudiants.

À MONACO

ASSUREZ VOUS

PREMIUM

M

M

A

NOUS AVONS LA SOLUTION QU'IL VOUS FAUT !

PIERRE BRIERE 36 Bd des Moulins
Tél : 93 10 51 93 cabinet.briere@mma.fr

Christian Ausset

Responsable du Service du Contrôle des Employeurs des Caisses Sociales de Monaco

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis le Responsable du Service du Contrôle des Employeurs des Caisses Sociales de Monaco.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

À ce titre j'interviens, avec M. Bertrand Crovetto, Directeur Adjoint des CSM, sur le thème de l'assiette des cotisations dues à nos organismes par les employeurs et salariés attachés au régime monégasque de sécurité sociale.

MBN/ Quel message principal souhaitez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Il s'agit de dispositions juridiques que les étudiants auront à appliquer d'une manière concrète et constante, notamment, pour l'établissement des déclarations mensuelles de salaires.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Notre cours a été suivi avec intérêt et concentration par l'ensemble du groupe.

Soizic Beraud

Attachée de Direction des Caisses Sociales de Monaco

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis Attachée de Direction aux Caisses Sociales de Monaco, en charge de la supervision des services Immatriculation, Retraites et Prestations Familiales.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

Je suis intervenue au cours d'une seule session, concernant l'Assurance vieillesse. Cette présentation était plus particulièrement axée sur le régime de retraite de base des salariés.

MBN/ Quel message principal souhaitez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Les salariés ayant exercé une activité en Principauté ont, dans bon nombre de situations, une carrière mixte franco-monégasque ou italo-monégasque. Or, bien souvent, ils n'ont pas conscience que le régime monégasque a ses règles propres et ne suit pas, sur de nombreux points, celles des régimes français ou italien. L'objet de cette intervention est de décrire et d'apporter une meilleure compréhension des spécificités de la réglementation monégasque.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Les étudiants de la promotion 2018-2019 étaient plus nombreux que l'année passée avec, vraisemblablement, des profils et âges plus variés. Ils se sont montrés intéressés par le sujet présenté. Leur participation s'est traduite par des questions d'ordre pratique, essentiellement orientées vers l'ouverture des droits à retraite et la prise en compte des périodes d'interruption de travail indemnisées. Le temps étant limité, il n'est pas possible, à l'issue

de la formation, de faire un point sur les attentes des candidats et sur les sujets qu'il serait utile de développer plus particulièrement. Il pourrait par conséquent être intéressant d'avoir un retour en ce sens des candidats, post-formation, via l'organisateur.



Nathalie Tisseron

Sous-Directeur Prestations Familiales de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis Sous-Directrice à la CAF des Alpes Maritimes en charge des prestations familiales. Nous avons deux missions principales à la CAF : d'une part, le versement des prestations légales, qui sont décidées au niveau national, dans les domaines du logement, de l'entretien de l'enfant, du handicap, de la précarité et de la monoparentalité. D'autre part, la CAF met en œuvre, au niveau départemental, une action sociale adaptée aux besoins des familles.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

J'ai participé à la présentation de la réglementation monégasque dans le domaine des prestations familiales en binôme avec mes homologues des Caisses Sociales Monégasques. J'ai d'abord expliqué l'organisation du système de sécurité sociale français, puis les différentes prestations familiales versées par les CAF, et enfin la coordination entre les droits monégasques et les droits aux prestations versées par la CAF aux foyers français dont l'un des membres exerce une activité à Monaco. Une convention franco-monégasque de sécurité sociale signée en 1952 et rendue exécutoire à compter du 01/04/1954 fixe les règles en la matière.

MBN/ Quel message principal souhaitez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Compte tenu des liens entre Monaco et la France et du nombre important de résidents français qui travaillent à Monaco, il est essentiel de connaître l'articulation entre les prestations monégasques et françaises, afin de pouvoir conseiller et accompagner nos ressortissants dans leurs démarches. Les liens entre les Caisses Sociales Monégasques et la CAF des Alpes Maritimes existent depuis de nombreuses années, et nous travaillons de concert avec une ambition commune d'amélioration continue, pour un versement rapide et juste des prestations.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Je suis intervenue une matinée au côté de mon homologue des Caisses Sociales Monégasques. La pertinence des questions posées par le groupe d'étudiants montre une promotion curieuse, dynamique et soucieuse d'accompagner les salariés des entreprises de la Principauté.



Sophie Lavagna
Avocat-Défenseur au Cabinet
Lavagna

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

J'exerce depuis plus de 20 ans à Monaco la profession d'Avocat-Défenseur avec différents domaines d'intervention : droit du travail, droit pénal, droit de la famille, droit des affaires et droit immobilier. J'ai par ailleurs été membre du Conseil de l'Ordre des Avocats et également Conseiller National.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

Pour la 3^{ème} année consécutive, je suis intervenue au sein du Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque dans le cadre du module dédié à la protection sociale, dont je me suis attachée à expliquer les principes fondamentaux, en binôme avec François Zonda, alors Responsable du Service Indemnisation du Cabinet Saccone Assurances, les deux premières années, puis toute seule cette année. L'essentiel de cet enseignement portait sur les dispositions de la Loi n°636 du 11 janvier 1958 sur les accidents du travail, leur définition, les principales notions introduites par la jurisprudence telles que le caractère soudain de l'accident, la rechute, ou la présomption légale d'imputabilité. Il traitait également des conditions qui doivent être réunies pour qu'un accident soit qualifié d'accident du travail. Une fois qu'un médecin expert a été désigné par le tribunal, son rapport doit décrire de façon précise et concrète les circonstances de l'accident pour qu'il puisse être qualifié comme accident du travail. En définitive, même s'il y a certains éléments juridiques à connaître, concernant notamment les obligations déclaratives des accidents du travail, d'ailleurs abordées dans ce cours, la vraie problématique n'est pas tant juridique que médicale. Enfin, cet enseignement décryptait la différence entre l'accident du travail et la maladie professionnelle.

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Ce D.U. donne l'opportunité de faire passer les bons messages auprès des acteurs économiques sur les spécificités de la relation de travail en Principauté, dans une approche équilibrée de la protection des droits et libertés des salariés et des droits et prérogatives de l'employeur. L'enjeu majeur étant d'éviter les abus qui peuvent survenir des deux côtés. Il serait en outre opportun pour les prochaines promotions de faire à nouveau appel à l'expertise d'un assureur qui pourrait en particulier évoquer la question des indemnités liées à un accident du travail.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Très positif. D'abord parce que l'enseignement de ce module s'est très bien passé et que j'ai eu

le sentiment que les connaissances transmises ont bien été assimilées par les étudiants. Ensuite parce que, d'une manière générale, il s'agit d'une formation efficace et utile tant aux employeurs qu'aux salariés qui la suivent, à l'issue de laquelle ils ont acquis les compétences essentielles pour faire face aux problématiques juridiques auxquelles ils sont confrontés dans leur activité. J'ai à titre personnel orienté mon fils et deux autres personnes, dont deux étaient en recherche de poste, vers cette formation qui les a aidés à en trouver un. Ce D.U. a donc une vraie valeur ajoutée.

Le droit monégasque est dans sa globalité différent du droit français, aussi il pourrait être intéressant à terme d'élargir cette formation à d'autres disciplines du droit monégasque, au-delà du seul droit social.



Alexis Marquet
Avocat-Défenseur au Cabinet
Marquet

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis Avocat-Défenseur en Principauté où j'exerce depuis plus d'une vingtaine d'années. J'ai par ailleurs été membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Monaco dont j'ai été élu Bâtonnier de 2015 à 2017. J'interviens ainsi de manière régulière en Principauté en matière de droit social.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

J'ai enseigné la Loi n. 729 du 16 mars 1963 sur le contrat de travail, afin d'en expliciter les notions fondamentales. Je suis également intervenu sur le thème de la pratique du contentieux, ainsi que sur les risques pénaux des règles d'embauche.

Depuis maintenant 3 ans que j'interviens au sein du D.U., je suis toujours agréablement surpris par le niveau des étudiants. Il s'agit pour la plupart de professionnels en place dans les entreprises ou les administrations monégasques, qui ont déjà acquis une certaine pratique du droit social, ce qui rend cet enseignement très agréable et qualitatif du point de vue des interactions.

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Celui des particularités, assez remarquables, du Droit Social Monégasque, qui est d'essence et d'esprit totalement différent du Droit Social Français. Bon nombre d'étudiants ont été formés en France et ont en conséquence souvent acquis des réflexes de Droit Social Français. Cet enseignement permet donc de mettre en exergue que, même s'il y a parfois des passerelles, le Droit Social Monégasque s'est construit de façon assez éloignée de son homologue français. À la différence de la France où la production législative est très importante, le Droit Social Monégasque

est assez ramassé en termes de textes et laisse une large part à l'interprétation et à la construction jurisprudentielle. C'est un gage à la fois de souplesse, d'efficacité et de réactivité, et pour un juriste je dois dire que c'est passionnant.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cet enseignement ?

C'est beaucoup de plaisir. C'est le maître mot de mon intervention et de mon implication dans cet enseignement. Le plaisir d'abord de partager avec les étudiants la connaissance de ce droit si particulier. Le plaisir ensuite que je ressens chez les étudiants à accueillir les connaissances qui leur sont transmises. Cela rend cette expérience très intéressante et enrichissante. Enfin, je pense que cet enseignement a une réelle portée au quotidien puisqu'il permet, et c'est son principal objectif, une meilleure compréhension, assimilation et application du Droit Social Monégasque au sein des entreprises. C'est donc avec enthousiasme que je renouvellerai ma participation à la prochaine promotion.



Sophie Marquet
Avocat Associé au Cabinet CMS
Pasquier Ciulla Marquet & Pastor

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Avocat au Barreau de Monaco, je suis l'un des associés fondateurs du cabinet CMS Pasquier Ciulla Marquet & Pastor constitué en 2009. Je suis spécialisée, depuis près de 15 ans, en droit social, ainsi qu'en droit immobilier, dont j'anime les pratiques au cabinet. En droit social, j'interviens aussi bien en conseil qu'en contentieux, principalement pour le compte de d'entreprises monégasques de divers secteurs d'activité en Principauté, banques, et institutions financières, sur toutes leurs problématiques liées aux relations individuelles et collectives du travail. Je les conseille également dans le cadre d'opérations d'acquisition, de fusion, de cession et de réorganisation, et les accompagne lors d'audits sociaux.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

Nous avons abordé de nombreux thèmes, en délivrant des outils pratiques aux étudiants sur les modalités de mise en œuvre du droit de rompre le contrat de travail, les spécificités à observer dans le cas d'un licenciement motivé par une cause économique, les droits et obligations des employeurs et salariés pendant les périodes de suspension des contrats de travail (maladie, congés divers, etc.), mais également évidemment au regard de son importance pour les employeurs et salariés, les recommandations pratiques et écuesils à éviter en matière de gestion du harcèlement au travail en particulier au regard du nouveau cadre réglementaire établi par la Loi n° 1.457 du 12 décembre 2017.

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Le harcèlement au travail est une thématique qui intéresse les employeurs, autant à Monaco qu'à l'étranger, et requiert une formation pragmatique des intervenants pour qu'ils soient en mesure de mettre en œuvre les actions nécessaires en anticipation et prévention de ce risque spécifique, ou en réaction et investigation lorsqu'un cas de harcèlement a été dénoncé. Notre intervention sur ce thème a été réalisée conjointement avec la Direction du Travail, ce qui a permis d'offrir une lecture pragmatique et concrète aux étudiants. La maîtrise du risque sur ce thème me paraît essentielle, notamment dans le cadre des politiques actuelles de management plus centrées sur le développement et le respect des personnes.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Toutes les promotions sont différentes, et cela m'étonne à chaque fois ! Le dénominateur commun reste cependant la très grande qualité et l'extrême variété des profils. Ces caractéristiques rendent nos échanges très intéressants. Cette promotion n'a pas échappé à la règle. Les étudiants ont été remarquables dans leurs réflexions, parfois même très créatifs !

GROUPE GRAPHIC SERVICE

GS

www.MONACO.PRINT.COM

MullyGraph®
Maison fondée en 1950

TOUS SERVICES D'IMPRIMERIE

+ signalétique-tampons-goodies...

ALL PRINTING SERVICES

+ signage-stamps-goodies...

**30 collaborateurs sur 1000 m²
pour réaliser vos projets...
Venez nous rendre visite !**

T +377 92 05 97 97
info@gsmonaco.com

NOUVEAU SITE WEB

www.gsmonaco.com



Nathalie Koulmann
Avocate chez Talliance Avocats

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis avocate depuis 1997 et associée de la SCP TALLIANCE depuis 2008. J'interviens en matière de droit du travail.

Mes actions auprès des entreprises se situent tant au niveau du conseil juridique (formation, audit social, rédaction de contrats de travail, accords d'entreprise, procédure de rupture, suivi des problèmes avec les IRPP, suivi de la prévention des risques et de la pénibilité) qu'au niveau judiciaire (contentieux devant les Conseils des Prud'hommes, les Cours d'Appel, les juridictions civiles compétentes en matière d'accords d'entreprise ou de contentieux électoraux).

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

Je suis intervenue sur le thème des clauses du contrat de travail (promesse d'embauche, exclusivité, salaire, mobilité, non-concurrence, RGPD....) et de ses modifications.

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

L'idée était de faire comprendre aux étudiants que la rédaction d'un contrat de travail est une étape déterminante à ne pas négliger car même si aucune règle légale n'impose de formalisme particulier ni de clause obligatoire écrite, il est primordial de prévoir des clauses permettant de sécuriser le contrat de travail en matérialisant les éléments essentiels et de le faire évoluer, en prévoyant des clauses permettant de l'adapter.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

La promotion a fait preuve d'intérêt, de questions pratiques et théoriques pertinentes, et les échanges ont permis de faire profiter de l'expérience de chacun en la matière.

Le droit du travail est une matière certes technique mais vivante et passionnante, et le thème que je présentais permettait une réelle approche pratique.



Pascale Le Foll-Forchino
Conseil juridique à Monaco

Ayant exercé durant plus de 35 ans dans le domaine du droit social monégasque, j'ai pu constater que celui-ci avait évolué en fonction des modalités du travail et des spécificités monégasques.

Jadis cantonnée à quelques « spécialistes », la connaissance du droit social monégasque s'est accrue en particulier avec la création du Diplôme d'Université

qui permet d'appréhender, par module, les grands thèmes de la législation, de la réglementation, et des conventions collectives monégasques.

Pour la quatrième année consécutive, je suis intervenue, lors de cette session de formation, sur les thèmes suivants :

- La durée du travail,
- Le droit syndical,
- Les conflits collectifs,
- Le fonds social,
- La négociation collective.

Les participants se sont révélés très réceptifs à l'enseignement dispensé et ont bien intégré les spécificités du droit social monégasque puisque 14 étudiants venant du monde professionnel sur 16 ont obtenu le Diplôme d'Université.

La poursuite de l'enseignement dispensé, dans le cadre de Diplôme d'Université, me semble fondamentale au regard des évolutions constantes des textes et de l'abondante jurisprudence dégagée par les Tribunaux monégasques.



Nathalie Tanzi
Managing Partner de
Tempest Legal Services
Monaco SARL

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

J'exerce une activité juridique en Principauté de Monaco depuis 11 ans, et mes expertises se centrent sur le droit de la gouvernance et de la compliance sous tous ses aspects (droit bancaire et financier, droit des sociétés, protection des données, lutte contre la criminalité financière). J'exerçais auparavant des fonctions au sein d'administrations monégasques et, plus anciennement auprès d'une autorité de contrôle française (l'Autorité des Marchés Financiers).

J'ai toujours souhaité mener des activités d'enseignement liées à ma pratique professionnelle : c'est en enseignant que l'on continue d'apprendre, la pratique et les enseignements théoriques ne peuvent à mon avis s'en dissocier : tel est l'objectif premier de ce Diplôme d'Université qui me semble trouver un juste équilibre entre les enseignements pratiques et théoriques, croiser les expériences, et surtout les renouveler.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

J'ai enseigné des matières qui se trouvent « à la périphérie » du droit social monégasque, liées à la gouvernance : je suis en effet convaincue que le « Droit Social Monégasque » est dynamique et englobe des éléments nouveaux comme la protection des données, la médiation : ce sont ces deux thématiques que j'ai présentées cette année, comme les années précédentes.

MBN/ Quel message principal souhaitiez-vous faire passer au travers de ces enseignements ?

L'équilibre des relations professionnelles entre employeurs et employés s'apprend par le respect de

nombreuses obligations réciproques, que procure aussi le droit de la protection des données ; la médiation permet, quant à elle, par le dialogue, de conforter la pérennité de ces relations.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

La diversité des horizons professionnels et académiques de cette promotion a permis de nombreux échanges, notamment lors de la session sur l'initiation à la médiation en entreprise. Un intérêt croissant à cette matière ouvre des horizons nouveaux pour l'ensemble des professionnels de la place.



Renaud Durand
 Directeur Monaco du
 Groupe Adecco

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Issu d'une formation en management, j'ai intégré le groupe Adecco au sein duquel j'ai pu évoluer en exerçant différentes fonctions. Je dirige la filiale monégasque depuis 2005 dans le respect du droit en utilisant les différentes formes de contrats de travail. En 2013, j'ai pris la présidence du Syndicat des Entreprises de Prestations de Services et de Personnel Intérimaire au service des adhérents de la profession. Enseignant professionnel à l'Université Nice Sophia Antipolis, c'est avec plaisir que je tente d'apporter ma pierre à l'édifice dans le Diplôme de Droit Social Monégasque.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

J'anime le module intitulé « *Le Travail Temporaire en Principauté* ». La perception de cette activité est souvent faussée par des stéréotypes qu'il est nécessaire de dépasser en éclairant le sujet sous différentes facettes, et notamment sous l'angle juridique. Le travail temporaire est une solution de recrutement que les entreprises de la Principauté utilisent régulièrement. Il est indispensable pour les services de ressources humaines et les dirigeants de connaître le cadre précis de ce recours spécifique qui fait apparaître une relation tripartite inhabituelle.

MBN/ Quel message principal souhaitez-vous faire passer au travers de ces enseignements ?

Mon objectif est de donner un éclairage précis sur les droits et les responsabilités des parties concernées. Connaître les obligations de l'entreprise de travail temporaire, de l'entreprise utilisatrice et du salarié intérimaire est indispensable à la sécurisation juridique lors de l'utilisation de cette flexibilité nécessaire au développement des entreprises.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Chaque promotion est constituée d'étudiants, souvent professionnels, évoluant dans des métiers différents mais avec l'objectif commun d'acquérir

des compétences liées à leurs missions et fonctions. L'écoute est active et les questions sont souvent issues de situations réelles et d'expériences dans lesquelles ils ont dû prendre des décisions impactantes dans les domaines administratif, économique, social ou juridique pour l'entreprise. Le niveau était relevé et motivant pour les enseignants qui viennent partager leur savoir, chacun dans leur matière et préparer les futures compétences que nous retrouverons dans nos entreprises.



Marc Sarotti
 Notaire chez SAS Marc Sarotti
 & Céline Pourre-Lanau
 Notaires Associés

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Après avoir suivi un cursus à la faculté de droit, j'ai obtenu un DESS de droit notarial avant de compléter ma formation avec un diplôme de notariat à Aix-en-Provence. J'ai ensuite été Notaire stagiaire pendant quelques temps, puis Clerc de Notaire, avant de m'orienter vers l'Administration au sein de laquelle, une fois mon concours d'ingénieur territorial obtenu, j'ai pu occuper plusieurs postes, le dernier étant celui de Directeur des affaires foncières de la Métropole de Nice. Quelques années plus tard, j'ai créé ma propre étude de notariat à PAMIERS. En parallèle, je suis Officier de réserve dans la gendarmerie, au grade de Lieutenant-Colonel, et depuis 2012 je corrige le concours externe de Sous-Officier de gendarmerie.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

Je suis intervenu pour la première fois cette année au sein du D.U. de Droit Social Monégasque pour lequel il m'a été demandé de prendre en charge le module de méthodologie au travers d'un enseignement d'une demi-journée. L'idée consistait essentiellement à rappeler aux étudiants de manière ludique et avec des exercices pratiques les bases de la méthodologie, la plupart étant des professionnels ayant quitté l'université depuis déjà quelques années. Cette promotion s'est montrée motivée, attentive et curieuse, puisqu'un grand nombre de questions de méthodologie pure, comme par exemple les modalités de rédaction d'une note de synthèse avec plan, introduction, développement et conclusion, sont venues rythmer le cours. Au-delà, mon intervention visait aussi et surtout à les rassurer.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Globalement positif, tant au niveau de mon enseignement que du niveau global des étudiants. J'avais aussi proposé en option à ceux qui le souhaitaient d'échanger par email au cours de l'année afin de leur permettre de faire des exercices complémentaires en rédigeant une synthèse ou un commentaire de texte que j'aurais ensuite corrigé au niveau de la forme pour les aider à mieux maîtriser cette épreuve. Aucun n'a osé le faire, mais c'est une initiative qui pourrait peut-être être prévue pour la prochaine promotion.



Caroline Chevaux
DRH Adjointe de Cogemat
Assistante de direction d'EMT

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

De formation bac+2 en assistantat de direction et commerce international, j'ai débuté ma carrière dans le tourisme au Club Méditerranée. J'ai ensuite intégré le secteur du Travail Temporaire : Manpower pendant 10 ans et Adecco pendant 5 ans, dans lequel j'ai successivement occupé les postes de Chargée de Recrutement, Responsable Département puis Responsable d'Agence au sein d'Adecco Monaco. Désireuse de travailler en PME, j'ai postulé chez EMT (centrale à béton) à Monaco, en 2005 à un poste d'Assistante de Direction que j'occupe encore à ce jour. Au fil des années, l'entreprise m'a permis d'évoluer et j'ai donc intégré en complément de mon poste chez EMT, un poste de DRH Adjointe au sein de Cogemat, autre société du Groupe. Ce poste m'a été offert à l'issue de l'obtention du Diplôme Universitaire en Droit Social Monégasque que j'ai obtenu en juin 2016.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

Je suis intervenue en binôme avec Mme Van Klaveren, Inspecteur Principal du Travail, dans le module dédié au pouvoir réglementaire de l'employeur, et plus particulièrement sur le règlement intérieur et succinctement sur le lien de subordination.

MBN/ Quel message principal souhaitez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

J'ai souhaité transmettre un message positif sur l'utilité de la mise en place d'un règlement intérieur dans l'entreprise tant sur le plan organisationnel que relationnel. Ce document est réellement le seul qui matérialise le pouvoir de direction de l'employeur, par le biais de règles applicables aux salariés. Mes arguments ont été étayés par ma propre expérience professionnelle, puisque j'ai eu l'occasion d'être associée à l'élaboration du règlement intérieur de la société dans laquelle je suis employée. C'est l'occasion de faire un focus sur sa société et de couvrir ainsi tous les domaines que l'employeur estime importants et nécessaires pour contribuer au bon fonctionnement de son entreprise.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Je n'ai malheureusement pas suffisamment de recul pour en juger, n'étant intervenue qu'à une seule occasion dans cette promotion. Toutefois, je remarque que les sessions se poursuivent et rassemblent toujours autant d'étudiants d'horizons différents, ce qui est une vraie force en termes d'échanges.



Pascale Fabrizzi
Directrice Juridique au
Cabinet Sabine Steiner
Toesca

MBN/ Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Titulaire d'un diplôme en droit, je dispose d'une expérience de plus de 25 ans à Monaco en tant que juriste dans différents cabinets (de conseils juridiques, d'avocats et d'experts-comptables). Je suis actuellement Directrice Juridique au sein du Cabinet Comptable Sabine Steiner Toesca qui est membre du bureau de l'Ordre des experts-comptables. Spécialisée en droit social monégasque et diplômée avec mention de la 1^{ère} promotion du D.U. de Droit Social Monégasque, j'interviens depuis la 2^{ème} promotion en tant que formatrice de ce droit particulier.

MBN/ Quel(s) thème(s) du Droit Social Monégasque avez-vous enseigné durant cette formation ?

En binôme avec Sophie Bonhomme, Directeur Juridique et Administratif de la FEDEM, j'interviens dans le module dédié à la rémunération dans le cadre duquel je présente la Loi n. 739 du 16 mars 1963 sur le salaire. Je traite également du thème lié aux institutions représentatives du personnel. Enfin, j'interviens dans la rédaction des questions de l'épreuve de cas pratiques pour aider les étudiants à mieux l'appréhender.

MBN/ Quel message principal souhaitez-vous faire passer au travers de cet enseignement ?

Le fait d'être intervenante, après avoir été étudiante, me permet d'avoir une certaine proximité et peut-être aussi une meilleure compréhension des attentes des élèves. En outre, j'aime l'idée que cet enseignement soit un vecteur de transmission de connaissances et de réflexion, qu'il puisse apporter une valeur ajoutée aux étudiants sur la manière de raisonner et de réagir face à une problématique juridique, mais aussi et surtout de savoir où aller chercher les éléments de réponse pour la solutionner.

MBN/ Quel bilan faites-vous de cette promotion ?

Elle a donné lieu à des échanges de qualité avec les étudiants, dans une ambiance plutôt sympathique. J'ai participé cette année pour la première fois à la rédaction de l'épreuve de cas pratiques et à sa correction, et j'envisage de renouveler l'an prochain cette expérience concluante et enrichissante. Cela demande davantage d'implication personnelle, mais apporte une satisfaction encore plus grande sur le plan humain.

Quelques témoignages d'étudiants

Des étudiants ont aussi apporté leurs témoignages afin de nous permettre de vivre de l'intérieur cette 4^{ème} promotion.



Elena Andrieux
Responsable Administrative de
Exclusive Cars Monaco

MBN/ Qui êtes-vous ?

Je me suis spécialisée dans le tourisme, avec un Master 2 en gestion et aménagement touristique et hôtelier. Je dispose de plusieurs expériences dans le domaine, dont la direction générale de l'Hôtel Miramar à Monaco, et suis actuellement Responsable Administrative de Exclusive Cars Monaco, en congé maternité.

MBN/ Concrètement, que vous a apporté ce diplôme ?

Mon expérience à l'Hôtel Miramar m'avait confrontée par la pratique à la gestion du personnel, et j'avais compris qu'il me fallait approfondir mes compétences en la matière. Donc, quand j'ai découvert le D.U. dans un article du Monaco Business News, j'ai tenu à suivre cette formation que je me suis offerte. Ce diplôme m'a surtout permis de structurer les connaissances que j'avais acquises par la pratique, et d'avoir une vision globale du sujet, en m'apprenant la législation monégasque que je ne connaissais pas. Il m'a donc apporté les connaissances théoriques, et aussi comment appliquer les lois sur des cas pratiques.

MBN/ Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

Ce diplôme nécessite un important travail personnel pour aller chercher l'information complémentaire, par exemple dans les Cahiers Juridiques des MBN qui m'ont bien aidés, et intégrer les connaissances transmises. Il me semble que certaines questions pourraient toutefois être plus approfondies, et qu'il faudrait aussi prévoir plus de cas pratiques pendant les cours, afin de mieux savoir comment appliquer la législation dans certaines situations. Mais bien sûr il y a nécessairement une limite de temps : le diplôme est très complet et couvre de nombreux sujets qui ne peuvent pas être négligés.



Viridiana Argüero
En recherche d'emploi

MBN/ Qui êtes-vous ?

Je suis actuellement en recherche d'emploi dans le secteur des ressources humaines à Monaco. Je dispose d'une expérience professionnelle de 20 ans en Principauté, notamment en tant que responsable administrative, ainsi que dans l'assistanat de direction et en coordination de logistique qualité. À noter que, à la différence des autres étudiants, je n'ai pas une culture d'origine française mais mexicaine, qui m'offre une autre vision des spécificités monégasques.

MBN/ Concrètement, que vous a apporté ce diplôme ?

Dans le cadre de ma recherche d'emploi, je souhaitais intégrer de nouvelles compétences pour me donner les moyens de réorienter ma carrière professionnelle vers les ressources humaines. Cette formation en droit social m'a donc beaucoup apporté car j'ai non seulement pu acquérir la théorie qui me faisait défaut, mais aussi, sur un plan plus pratique, pu améliorer mon approche juridique, afin de mieux appréhender les textes légaux et réglementaires monégasques et leurs particularités. Ce D.U. m'a également permis d'avoir une meilleure compréhension des institutions monégasques et de leur fonctionnement.

MBN/ Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

Non, je n'ai aucune suggestion particulière d'amélioration à formuler. À mon sens, cette formation est déjà très qualitative et complète. Les cours dispensés par des intervenants de haut niveau sont bien structurés et couvrent tous les aspects du droit social monégasque. J'ai aussi beaucoup apprécié la session de cas pratiques, ainsi que l'enseignement délivré par petit groupe qui favorise les interactions. Je suis très heureuse d'avoir obtenu ce diplôme qui, je l'espère, m'aidera à retrouver rapidement un emploi dans lequel je pourrai mettre toutes mes nouvelles connaissances en application.



Françoise Dos Santos
Gestionnaire principale de la paie
du Cabinet Expertsign

MBN/ Qui êtes-vous ?

Je suis diplômée en droit, avec un Master 2 complété par un Master 2 en Ressources Humaines. Je ne connaissais pas le droit monégasque en arrivant à Monaco, mais l'ai appris sur le tas en collaborant dans des cabinets comptables, notamment en réalisant les paies.

MBN/ Concrètement, que vous a apporté ce diplôme ?

Il m'a permis de faire un comparatif entre le droit social français et le droit social monégasque, afin de mieux maîtriser ce dernier. S'ils montrent en effet beaucoup de points communs, cela se vérifie de moins en moins, les deux pays suivant des orientations différentes et Monaco évoluant selon sa propre réalité socio-économique qui diverge de celle du pays voisin. Ce diplôme m'a aussi apporté des réponses à des questions pratiques que je me posais sur ce droit monégasque si particulier, les mêmes règles n'étant pas appliquées en Principauté de la même manière selon le cabinet. Heureusement, l'administration monégasque aide les employeurs, c'est une très grande différence avec la France.

MBN/ Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

J'ai été passionnée par les cours, très vivants et animés par des intervenants de haut niveau. Néanmoins cette formation est très dense, et mériterait d'être plus axée sur le juridique pur, afin que ceux qui n'ont pas une formation juridique d'origine comprennent mieux les enjeux des modules qui sont enseignés. Je proposerais aussi de créer un module propre à la paie, qui est un sujet très compliqué. Au global, ma principale suggestion serait de promouvoir encore davantage cet excellent diplôme : il est encore trop peu connu !



Sylvain Douterluingne
Correspondant juridique chez
SBM Offshore

MBN/ Qui êtes-vous ?

Je travaille au sein du groupe SBM Offshore à Monaco depuis huit ans et demi, où depuis janvier 2017 je suis Correspondant Juridique en charge des questions de droit social et de protection des données nominatives pour l'ensemble des sociétés monégasques, soit plus de 900 personnes. Au-delà de ma formation initiale orientée vers les Relations Internationales et la zone Russie/Eurasie, j'ai fait le choix ces dernières années d'orienter ma carrière vers le domaine juridique pour lequel je me suis pris de passion.

MBN/ Concrètement, que vous a apporté ce diplôme ?

Au-delà du diplôme en lui-même, cette formation m'a offert une vision globale du Droit Social Monégasque, qui permet de pallier au fait qu'en Principauté ce droit ne soit pas codifié. En effet, à ce jour ce droit spécifique représente en Principauté de multiples textes de loi et décisions jurisprudentielles qu'il est important de connaître pour pouvoir bien interpréter la loi et l'esprit de la loi. Cette formation a couvert tous ces éléments clés, me permettant de réunir une multitude d'écrits, qui, compilés, forme en quelque sorte ce qu'un Code du Travail pourrait être. Elle m'a également permis d'être en contact avec les principaux acteurs du droit social à Monaco, et donc de découvrir comment ils l'interprètent chacun dans leur spécialité. C'est très enrichissant. Enfin, cette formation m'a permis d'acquérir plus d'autonomie, et ainsi de moins faire appel à des conseils extérieurs, pouvant répondre par moi-même à plus de questions et problématiques opérationnelles.

MBN/ Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

Cette formation exige une grande quantité de travail, et de nombreux supports écrits très intéressants sont fournis, que nous devons synthétiser. Je me dis qu'il pourrait être intéressant de se répartir ce travail, c'est-à-dire que chaque semaine, par exemple, un étudiant pourrait prendre en charge la rédaction de la synthèse et la partager avec les autres. La création d'un site internet dédié aux élèves et anciens élèves de cette formation pourrait aussi permettre d'échanger et partager des informations en vue de suivre les évolutions du droit social monégasque, ou encore de s'entraider dans la gestion de cas juridiques opérationnels.



Jaoued Hadad
Juriste, en recherche d'emploi

MBN/ Qui êtes-vous ?

Je suis juriste de formation, en droit privé et économique, et en droit des affaires. J'ai travaillé dans des cabinets d'administrateur judiciaire, d'abord en France puis à Monaco. Ce dernier cessant son activité, je me retrouve sur le marché du travail, avec ce nouveau diplôme que j'espère pouvoir valoriser pleinement.

MBN/ Concrètement, que vous a apporté ce diplôme ?

Le but originel était d'augmenter la sécurité juridique pour le cabinet monégasque qui m'employait. Nous avons en effet été confrontés à des licenciements de personnel de maison, et voulions être certains de bien respecter la législation. Même si ce n'est pas au sein de ce cabinet que je l'exploiterai, j'ai maintenant acquis cette compétence et de nombreuses autres qui me seront très utiles. Au-delà, ce diplôme m'a permis de mieux comprendre les spécificités du droit monégasque, notamment dans ses différences

et connexions avec le droit français sur lequel j'avais fait mes études. Et j'ai bien sûr apprécié de bénéficier d'intervenants de très haute qualité, et notamment de retrouver Monsieur Didier Linotte que j'avais déjà eu en cours à la Faculté de Nice.

MBN/ Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

Toute cette formation était très bien organisée, ma seule suggestion serait de fournir aux étudiants après chaque cours l'impression des présentations. On pourrait aussi discuter du poids relatif de certains modules, par exemple celui concernant les prestations sociales en France m'a paru trop long pour un diplôme monégasque.



Philippe Lemonnier
 Contrôleur de gestion sociale chez
 Monte-Carlo Société des Bains
 de Mer

MBN/ Qui êtes-vous ?

Je travaille depuis 28 ans à la SBM, où après une réorientation professionnelle, j'exerce le métier de Contrôleur de gestion sociale depuis près de 6 ans. Je suis en charge du suivi et de l'interprétation de l'évolution des indicateurs sociaux du Groupe selon les besoins formulés par ma hiérarchie, dont notamment le pilotage de l'ensemble des régimes sociaux complémentaires (mutuelles et prévoyances). J'ai été pendant plus de 2 décennies un Représentant du Personnel et j'exerce des mandats nationaux au sein du collège salarié au Tribunal du Travail et au Conseil Economique et Social après avoir siégé aux Comités de Contrôle des Caisses Sociales (CAR et CCSS). J'ai fait partie des membres fondateurs de la F2SM (Fédération des Syndicats de Salariés de Monaco), dont j'ai été le premier Secrétaire Général.

MBN/ Concrètement, que vous a apporté ce diplôme ?

À titre liminaire, je tiens à remercier les initiateurs de cette formation qualifiante que j'ai souhaité m'offrir parce qu'il n'existe pas à Monaco de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), certification qui serait à créer. Mes différents mandats m'ont permis d'acquérir des compétences en droit social, que je souhaitais voir reconnaître. Sans cette formation, je n'aurais eu aucun moyen de faire valider mon expérience de plus de 25 ans en droit social. Le droit social est un droit vivant, il y a toujours de nouvelles connaissances à intégrer. Il convient de rester humble, les certitudes d'aujourd'hui ne seront pas celles de demain. En ce sens, cette formation a donc été très positive et l'apport des intervenants, donné sans esprit partisan, a été très riche et instructif.

MBN/ Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

L'ACDSM a choisi la voie académique pour cette formation avec des cours magistraux, ce qui permet d'obtenir un diplôme reconnu, mais en même temps oblige à couvrir tous les sujets, y compris ceux qui

sont moins pertinents au niveau de la pratique professionnelle, notamment pour les plus petites entreprises monégasques. Certaines thématiques pourraient être allégées car avec un peu plus d'une centaine d'heures de formation, il est illusoire de couvrir avec acuité l'ensemble des sujets. Pour ma part, je me concentrerais sur la formation, l'exécution et la rupture du contrat de travail nonobstant la réglementation de l'embauchage, le salaire, les contentieux du travail.



Marcelline Miani
 Responsable Administrative
 et Comptable

MBN/ Qui êtes-vous ?

Quand j'ai appris en lisant un article dans la presse qu'il existait une formation en Droit Social Monégasque, j'ai immédiatement été intéressée car c'est une matière que je traite au quotidien. J'ai effectué cette démarche à titre personnel, même si cette formation me servira dans mon travail puisque je gère l'administratif, les ressources humaines et la comptabilité pour un groupe monégasque dont les activités vont de l'immobilier au bâtiment.

MBN/ Concrètement, que vous a apporté ce diplôme ?

Cette expérience a été globalement positive. Auparavant, je n'avais jamais été formée en Droit Social Monégasque, et avais dû l'apprendre par l'expérience sur le terrain. Suivre une formation délivrée par des professionnels qui vous expliquent les lois monégasques et leurs implications s'est donc avéré une vraie opportunité. Cette formation m'a aidé à acquérir une méthodologie de travail et à savoir où chercher les informations dont j'ai besoin. Cela m'a aussi donné plus d'assurance dans l'exercice de ma fonction. Au-delà des aspects professionnels et intellectuels, cette formation était également très enrichissante sur le plan humain car j'ai pu rencontrer d'autres personnes exerçant dans le même domaine d'activité avec lesquelles, je l'espère, il sera possible de rester en contact et d'échanger sur certaines problématiques juridiques que nous pourrions rencontrer.

MBN/ Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

Il serait bon de faire passer un QCM aux élèves durant les journées de synthèse afin de leur permettre de mieux s'évaluer avant les examens. Renforcer encore davantage les cas pratiques pourrait également être utile. Enfin, j'aurais particulièrement apprécié de disposer du recueil de l'ensemble des cours en début de formation, afin de préparer chaque cours en amont. Les révisions s'en seraient aussi trouvées facilitées.

Pour finir, j'aimerais participer à la création de l'association des anciens élèves du D.U. si d'autres élèves sont également intéressés.



Sarah Noat
 Head of Administration
 & HR Landmark Management
 S.A.M.

MBN/ Qui êtes-vous ?

Responsable des Ressources Humaines et de l'Administration au sein d'une CSP, qui emploie une trentaine de salariés, dans un contexte multiculturel dans lequel de nombreux expatriés évoluent, il était important pour moi de parfaire ma connaissance en droit social monégasque et d'en aborder les différentes spécificités.

MBN/ Concrètement, que vous a apporté ce diplôme ?

Auparavant, j'avais à tâtons afin de trouver les bonnes informations dans des textes non codifiés, sans jamais être certaine de l'avoir trouvée, et devais presque systématiquement avoir recours à un avocat spécialisé en droit social pour les points les plus épineux auxquels j'étais confrontée. Les différents modules abordés lors des cours dispensés m'ont apporté une certaine aisance et les automatismes qui me manquaient, et ainsi, m'ont permis de répondre de manière plus efficiente aux questions de ma

hiérarchie. Connaître le droit social monégasque, c'est apprendre à le manier afin de mieux répondre aux besoins de chacun dans l'entreprise. Enfin, les étudiants venant de différents horizons permettent un réel échange sur le quotidien des uns et des autres, et la pratique que chacun fait, dans son domaine, du droit social.

MBN/ Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

Le D.U. est d'ores et déjà une machine bien rodée. Cependant, il serait sans doute opportun d'offrir aux étudiants une préparation aux épreuves orales devant un grand jury, afin qu'ils ne soient pas pris au dépourvu par rapport à la grande variété des sujets proposés, et sur le déroulé de l'épreuve.

Lors du déroulé des sessions, il aurait été pratique de pouvoir disposer des supports de cours en début de cours, et ce, pour pouvoir les annoter, et ainsi éviter d'avoir des notes « hors contexte » dans nos cahiers respectifs !

Lors de la promotion 2018-2019, certains cours annulés ont été reportés au 29/05/19, soit, une dizaine de jours avant la première épreuve. La plupart d'entre nous étant salariés, il aurait été bon de pouvoir disposer de 3 semaines à un mois entre le dernier cours et la première épreuve, afin de nous concentrer sur nos révisions. Le démarrage du D.U. en octobre au lieu de novembre serait peut-être susceptible de lisser les cours annulés sur une année plus étendue, et donc, à une date moins proche des examens.



**Les Opportunités de GPS Monaco Group
 Vous Offre la Possibilité de Booster
 Vos Ventes et Vos Marges**



« GPS Monaco Group est une centrale d'achat externalisée ultra compétitive et performante avec plus de 20 ans d'expérience. Grâce à nos services composés

d'experts, développez votre marché, achetez moins cher, créez des produits ou élargissez vos gammes. »

Patrick Bogaerts, CEO GPS Monaco Group

Au travers de ses Marques ou de votre Marque Distributeur, vous propose des Services Sur-Mesure :



SOURCING DIRECT
 EN CHINE



INSPECTION QUALITÉ
 EN 48H



AUDITS SOCIAUX DE NOS
 FOURNISSEURS - ICS / BSCI



TRANSIT & CHAÎNE
 LOGISTIQUE



MARKETING &
 PACKAGING

**VOTRE PREMIÈRE ÉTUDE OFFERTE
 AVEC LE CODE : MBN0719**

**N'ATTENDEZ PLUS !
 CONTACTEZ- NOUS**

+377 99 99 07 03

Ana@GPSMonacoGroup.com

www.GPSMonacoGroup.com



Mirella Piano
Secrétaire Administrative
& Comptable de la SARL Gerace

MBN/ Qui êtes-vous ?

Je travaille depuis 3 ans comme Secrétaire administrative et comptable dans une société monégasque spécialisée dans les travaux de sols et de peinture. Mes postes précédents, dans le secteur bancaire puis dans différentes PME et TPE, étaient également basés en Principauté où je travaille depuis de nombreuses années.

MBN/ Concrètement, que vous a apporté ce diplôme ?

Le social occupe une place très importante dans mon travail, d'autant plus que ma fonction actuelle inclue la gestion de la paie. J'avais donc besoin de cette formation pour acquérir la théorie qui me faisait défaut, mais aussi pour améliorer mon approche juridique afin de mieux comprendre la législation monégasque du travail. En ce sens, ce D.U. m'a beaucoup apporté, même s'il n'a pas répondu à toutes mes interrogations et en a même éveillé d'autres. Cette formation m'a donné de meilleurs réflexes juridiques car je sais désormais où et comment chercher certaines informations avec plus d'efficacité. L'enseignement pédagogique était globalement de très bonne qualité, avec des cours bien structurés.

MBN/ Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

Pouvoir disposer des supports remis par les intervenants avant chaque cours serait un plus. Même si elle s'étale sur 8 mois, cette formation est très dense. Une autre idée serait de la répartir sur une ou deux années, selon le choix de l'étudiant : la première pour transmettre les connaissances fondamentales du droit social monégasque, et la seconde, facultative, pour traiter certains thèmes de manière plus approfondie. Plus de cas pratiques et de travaux dirigés serait aussi une bonne chose. Enfin, assurer un suivi post-formation serait bienvenu car le droit social est un droit vivant, qui évolue au gré de la jurisprudence. Il faudrait par exemple prévoir deux ou trois rencontres annuelles qui permettraient aux anciens élèves de réactualiser les compétences acquises.



Pamela Tigroudja
Office Manager de la SARL Agenet

MBN/ Qui êtes-vous ?

Je suis titulaire d'un DEUG en Psychologie et d'une Licence en Administration Économique et Sociale. J'ai aujourd'hui 35 ans et j'occupe le poste d'Office Manager au sein de la SARL Agenet, spécialisée dans

le nettoyage et l'entretien. Cela fait 10 ans que j'y travaille et j'ai sous ma responsabilité les fonctions administrative, commerciale et sociale. Au-delà de la sphère professionnelle, je suis engagée dans l'associatif en tant que Vice-présidente de l'AS Monaco Volley-Ball où je gère bénévolement la partie sociale, l'association employant des salariés.

MBN/ Concrètement, que vous a apporté ce diplôme ?

Ce D.U. m'a donné une vision plus éclairée de la législation sociale monégasque et plus de sérénité dans mon travail. J'aborde dans mon quotidien professionnel des aspects sociaux variés, comme la gestion de la paie et l'enregistrement des déclarations aux Caisses Monégasques par exemple, et dans ce cadre, j'ai été amenée à développer par défaut des usages, sans être vraiment sûre que ceux-ci étaient fondés. Cette formation a donc ôté les doutes que je pouvais ressentir à cet égard, et m'a permis de savoir où et comment chercher les informations dont j'ai besoin. J'ai aussi découvert que le Droit Social Monégasque est une matière passionnante et vivante. Ce fut en plus l'occasion de faire de jolies rencontres. Je suis d'ailleurs toujours en contact avec certaines étudiantes avec lesquelles j'avais révisé les examens : nous échangeons sur des cas pratiques, et nous nous sentons ainsi moins isolées.

Je souhaitais faire cette formation depuis 2 ans. Aussi lorsque mon employeur m'a proposé de la prendre financièrement en charge, j'ai tout de suite accepté cette opportunité. Même s'il a fallu redoubler d'efforts au travail, il m'a libérée de toute obligation professionnelle les jours de cours. Pour l'entreprise, cette formation fait la différence puisque cela permet d'inscrire la soixantaine de salariés dans un cadre plus transparent et sécurisé par rapport à la loi. Pour mieux gérer les équipes, nous nous réunissons maintenant une fois par trimestre avec les chefs de secteur et d'équipe pour qu'ils puissent me poser leurs questions d'ordre social. Le but n'est pas de garder les connaissances acquises dans mon bureau, mais de les partager. Ce D.U. est donc un outil de bonne gestion de l'entreprise.

MBN/ Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

Cet enseignement est très bien construit avec des intervenants de grande qualité. Si je devais formuler quelques idées pour l'améliorer, je conseillerais de développer les liens avec les anciennes promotions. Durant la formation, cela aurait notamment permis de leur poser des questions sur les examens (dissertation et grand oral). Au plan purement universitaire, pouvoir disposer de plus de temps pour réviser entre le dernier cours délivré et les examens aurait été utile, la plupart d'entre nous ayant dû concilier pendant 8 mois leurs engagements professionnels et familiaux avec cette formation.

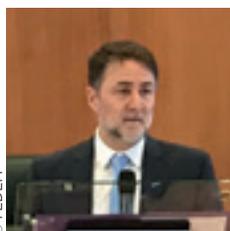
Cérémonie de remise des diplômes

Le 30 juin dernier, dans la salle d'audience du Conseil d'Etat, s'est déroulée la cérémonie de remise des diplômes de cette 4^{ème} promotion. Philippe Orтели, Président de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque, est intervenu à cette occasion.



Cérémonie de remise des diplômes de la 4^{ème} promotion du DUDSM le 30 juin 2019 au Conseil d'Etat

Discours de Philippe Orтели, Président de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque



Philippe Orтели :
« Cette transmission du savoir est fondamentale »

« Bienvenue » à tous dans ce lieu prestigieux.

Je tiens tout d'abord à remercier Son Excellence Monsieur Laurent Anselmi, Directeur des Services Judiciaires, de nous accueillir ici pour la remise des diplômes de cette quatrième promotion du diplôme d'université de droit social monégasque.

Je vous remercie d'être présents aussi nombreux.

Monaco est un État de droit doté d'un modèle socio-économique avancé et spécifique. Pour réguler, encadrer et donner un contexte juridique à cet environnement favorable, il faut s'appuyer sur le droit. C'est cela qui nous a amené, dans un monde où tout va plus vite, à préparer et mettre en place un cursus diplômant en droit social.

La législation évolue tous les jours, et dans cet environnement spécifique qu'est Monaco, il nous a paru important d'organiser la transmission de ces savoirs, en les mettant à jour régulièrement.

Je remercie aussi l'Administration, Monsieur Patrice Cellario, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur, et Madame Isabelle Bonnal, Directeur de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour

leur soutien et pour avoir accepté ce projet de D.U., ainsi que la Faculté de Montpellier qui nous a soutenus par rapport au système diplômant français.

Aujourd'hui, l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque est très fière d'être dans ce lieu, symbole de justice, pour clôturer ensemble la quatrième session de ce Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque.

Durant cette formation, 31 intervenants de très grande qualité ont enseigné les spécificités du droit social sous une double composante : droit du travail et droit de la sécurité sociale. 16 stagiaires, issus en majorité du monde de l'entreprise, ont pu en mesurer toute la portée et le sens.

Cette transmission du savoir est fondamentale. Un vieux m'a dit un jour : « *Tout ce qui n'est pas donné est perdu* ». C'est vraiment le sens de ce que nous avons essayé de faire avec vous toutes et tous ici : transmettre ce droit et mettre en place une structure qui, année après année, diffusera ce savoir car notre droit social est très spécifique et fait partie de notre particularisme et de notre capacité à avoir une économie fondée sur la connaissance.

Je dis parfois dans les journaux qu'à Monaco, nous n'avons pas de pétrole, pas d'agriculture, nous n'avons que le cerveau des personnes qui travaillent ici. Malgré cela, grâce à nos Princes et à ce système créé il y a une centaine d'années, notre pays continue de progresser. Le droit social monégasque fait partie de ce système et il est donc indispensable de le transmettre parce qu'il épouse notre réalité économique et politique et qu'il se

différencie grandement du droit social français.

Lors de la formation qui s'est étalée sur 8 mois, les étudiants ont écouté les cours, se sont appropriés les textes et ont acquis des réflexes. Ils vont pouvoir appliquer et restituer aux entreprises monégasques ce qui leur a été transmis et ainsi éviter les risques d'insécurité juridique et de judiciarisation des rapports de travail, conséquences de la non-application ou de l'application erronée des textes.

Dans ce monde qui se judiciarise de plus en plus, il nous paraît important de soulager par cette connaissance les chefs d'entreprise, afin qu'ils maîtrisent ce droit. Ainsi les rapports sociaux entre les entreprises et leurs salariés seront basés sur les bonnes règles évitant des conflits chronophages, stressants et stériles.

Pour valider cette formation, des examens ont eu lieu

ce mois-ci et 16 étudiants y ont participé avec courage. La prochaine session est d'ores et déjà en cours de préparation et devrait débuter début novembre. Dans l'ensemble cette quatrième session s'est bien passée. Preuve en est : sur les 16 étudiants, une personne a été reçue à l'examen avec la mention « Très bien », une autre personne a été reçue avec la mention « Bien », 6 avec la mention « Assez Bien » et 6 personnes ont été admises sans mention. 2 étudiants ont échoué, mais méritent de se voir remettre une attestation de suivi, pour leur assiduité et les efforts fournis.

Je tiens encore une fois à remercier tous les intervenants qui ont donné de leur temps. Nous avons vraiment apprécié leur implication, ainsi que l'énergie et le professionnalisme qu'ils ont mis dans la transmission de leur savoir. Bravo et merci à tous. »

En savoir plus :

Profils des étudiants et coût de la formation :

Cette formation en droit social monégasque est réservée aux étudiants de niveau Bac +4 et aux actifs disposant de 5 ans d'expérience professionnelle en Principauté. Elle délivre un Diplôme d'Université en Droit Social Monégasque de l'Université de Montpellier. Son coût, validé avec la Direction de l'Éducation Nationale, est de 3 300 €.

Thèmes abordés :

L'enseignement, organisé en 100 heures de cours, couvre l'ensemble du droit social monégasque :

- Les sources du droit monégasque
- L'emploi et la formation professionnelle
- Le contrat de travail
- La rupture du contrat de travail
- Les rémunérations
- Le pouvoir réglementaire de l'employeur
- Les conditions de travail
- Le harcèlement et la violence au travail
- La collectivité du personnel
- La protection sociale
- La législation monégasque en matière de protection des données nominatives
- Éclairage sur la jurisprudence du Tribunal Suprême en droit du travail
- Règlement des litiges : la médiation et le contentieux

LES DATES DE LA 5^{ème} PROMOTION

DATE DE DÉBUT : Jeudi 14 novembre 2019

EXAMENS - ECRITS : Lundi 8 juin 2020

EXAMENS - ORAUX : Mardi 16 juin 2020

REMISE DES DIPLÔMES : Vendredi 26 juin 2020

Perspectives d'avenir

Au vu de l'importance de ce diplôme d'université, une 5^{ème} promotion débutera mi-novembre 2019, pour se terminer fin juin 2020. Les inscriptions peuvent être adressées jusqu'au 31 octobre 2019 à l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque, par courrier au 20, avenue de Fontvieille, Le Coronado, 98000 Monaco, ou par email à acdsm@fedem.mc. Il est également possible de venir rencontrer un représentant de l'Association pour obtenir de plus amples informations sur le diplôme et les modalités d'inscription.

LA QUESTION DE L'IDENTITÉ



«*There is no such thing as society.*»

Margareth Thatcher (1987)

La ménagère de moins de 50 ans

Les marketeurs aiment créer des *personae*, c'est-à-dire des clients types, pour imaginer les particularités de leurs comportements d'achats, et ainsi apprendre à influencer les acheteurs réels. Ces *personae* peuvent être définies selon plein de critères, par exemple selon leurs besoins ("la personne qui recherche un produit particulier", "la personne qui a besoin de refaire toute sa garde robe", etc.), ou leurs comportements ("la personne qui compare au moins dix sites de vente avant de se décider"). Ces *personae* vont le plus souvent être enrichies de caractéristiques imaginées (âge, sexe, richesse, situation familiale, etc.) afin de leur donner une vie, et au final leur créer une *identité*. Beaucoup construisent d'ailleurs les *personae* d'abord à partir des caractéristiques qu'ils leur prêtent pour ensuite seulement imaginer leurs besoins et comportements, et comment y répondre.

Il est en effet très facile de distinguer une personne de *presque* toutes les autres à partir de très peu de critères et nous le faisons en permanence, par exemple pour fixer un rendez-vous. Utiliser trop peu de critères peut bien sûr mener à des gaffes (il peut y avoir au même moment deux hommes marchant avec des béquilles en bas de la rue Princesse Caroline), mais il s'agit d'une heuristique suffisamment valide pour être le plus souvent efficace. Et à partir de seulement quelques critères on peut aussi construire une représentation assez fidèle de la personnalité d'une personne, de ses préférences et de son comportement. **De fait, même s'il est exigé de "lutter contre", les stéréotypes sont généralement vrais, parce qu'ils sont des heuristiques qui ont montré leur validité (voir Neuromonaco32).**

Construire son plan marketing sur des *personae* est une heuristique efficace. Mais la *persona* n'est pas la réalité, elle ne doit être vue que comme une caricature, une abstraction, qui aide à décrire. Ce n'est pas une *persona* qui viendra acheter, mais un individu qui rentrera plus ou moins dans les segments qu'avait conçu le responsable marketing : la célèbre "*ménagère de moins de 50 ans*", même si Jacques Séguéla a avoué qu'il ne s'agit que d'une périphrase pour "*idioté*", n'existe pas.

Le responsable marketing, de par son nom même, s'intéresse au "marché" dans lequel il positionne ses *personae*. Or celui-ci est encore plus abstrait que les *personae* : le marché est le résultat constamment changeant des interactions entre de très nombreuses personnes. Même si son nom provient d'un lieu physique, il n'est plus qu'une création permanente et éphémère : "*Le point de rencontre entre l'offre et la demande*". Le marketeur devra pourtant essayer de le décrire suffisamment pour le comprendre, et pour cela il va le *segmenter*, c'est-à-dire choisir des critères permettant d'en distinguer plusieurs parties, ces critères devant être pertinents, c'est-à-dire adaptés à ses objectifs (voir Evoweb, 2004). **Le marketeur ne peut donc**

faire son travail qu'en s'appuyant sur des abstractions (les *personae*, le marché, la société, etc.) qui n'existent pas.

Pourtant, le simple fait d'être associé (ou de s'auto-identifier) comme appartenant à une catégorie déclenche des programmes profonds du cerveau : un motard n'est pas qu'un piéton se déplaçant en moto, il emporte avec lui toutes les images que la culture a associé à son usage, et les revendique. Ce n'est pas seulement que "*la ménagère s'implique dans son achat de lessive*" et essaie de ressembler à la publicité, c'est qu'il suffit de dire à quelques personnes normales qu'elles appartiennent à un groupe pour pouvoir les mettre en conflit avec un autre groupe de personnes tout à fait identiques, conflit dont elles ne sortiront que si on leur invente un ennemi commun (Sherif et al., 1954). Et c'est général : les cultures d'entreprise ont un effet sur la personnalité de chaque employé, un voiturier ne sera pas à 100% le même selon la voiture qu'il doit conduire, etc. L'effet est certes le plus souvent beaucoup plus faible qu'on le croit (exemple : les célèbres tests de biais implicites très utilisés pour détecter le racisme et le sexisme ne sont *pas* prédictifs du comportement en situation réelle : voir Lee, 2018), mais il peut être extrême : Whitehouse (2018) explique les sacrifices meurtriers des kamikazes et des terroristes par la "fusion identitaire", cette impression de faire un avec le groupe. **Nous nous trouvons ainsi avec le problème qu'une classification à la fois n'existe pas ... et a une influence qui peut être dévastatrice.**

La quête identitaire

Il n'y a bien sûr pas que les marketeurs qui cherchent à exploiter cette tendance humaine à se référer à des classifications abstraites : la tentation est trop grande de contrôler les masses, que ce soit en cherchant à détruire leur identité, ou au contraire en niant les individus pour leur en imposer une. De fait, certaines orientations politiques incluent même la partie identité des religions. Les conséquences en sont connues : au cours du XX^e siècle, de très nombreuses cultures ont été détruites, et plus de cinquante millions de personnes sont mortes du communisme, auxquelles il faut rajouter les victimes des autres formes de collectivisme.

Par suite de la très forte augmentation de la compétition sexuelle (les télécommunications font que nous ne sommes plus en compétition au sein de notre village, mais du monde entier), la quête identitaire est devenue une obsession de beaucoup. De plus en plus, au lieu de s'auto-définir de manière floue à l'intersection de plusieurs catégories, exigent maintenant d'être reconnus comme appartenant à une particulière, souvent auto-définie en opposition à une autre, bénéficiant de droits spécifiques (avec basculement des "Droits de" en "Droits à").

En conséquence directe de cette course en avant, on ne peut déjà plus

dénombrer le nombre de “genres” existants, le sport féminin est en train de disparaître sous la pression des transsexuels, et simplement citer la définition de “Femme” dans le dictionnaire (“*Femelle de l'espèce humaine*”) est de plus en plus considéré comme un crime haineux. Les conséquences peuvent même être tragiques : de nombreux enfants sont castrés chimiquement chaque année sans que personne ne puisse plus oser s'en émouvoir publiquement.

Que faire quand un animal protégé mange une plante protégée ?

Au niveau des sociétés, cette tendance se traduit par la redéfinition des droits individuels en droits soumis à l'appartenance à une communauté (définie en fonction du sexe, de l'origine, de la religion, etc.), évolution dont on sait qu'elle ne peut que mener à des antagonismes meurtriers. Non seulement, comme déjà indiqué dans le Billet Éco 11 (MBN 56, juin 2016), leur définition ne peut être précise (“*C'est le problème général des classifications : toutes celles qui sont suffisamment complètes sont floues, il y a intersection, doute, difficulté*”), mais la simple distinction de groupes avec des droits différents mènera à des conflits largement pires que ceux décrits par Sherif et al. en 1954. On remarquera que les philosophes des Lumières l'avaient déjà très bien compris en défendant l'égalité de tous les individus en droits : ce n'est pas le pompier qui a le droit de s'affranchir

des règles de la circulation, c'est tout le monde qui a le droit d'être sauvé plus vite, c'est-à-dire notamment par des secours non bloqués par des feux de circulation.

Monaco

Le Billet Éco 3 (MBN 47, avril 2014) avait déjà expliqué que la Principauté doit “porter haut ses couleurs”, c'est-à-dire promouvoir sa culture particulière, seul moyen de créer le lien nécessaire entre les personnes qui la font vivre, qu'elles soient résidentes (plus de 120 nationalités) ou pendulaires (plus nombreux que les habitants) : “*Un des éléments clés du succès de Monaco est donc cette alliance particulière entre sa forte diversité et sa culture à fort contexte. La première apporte la richesse des expériences différentes, mais c'est l'affirmation de la seconde qui crée le sentiment de communauté et la cohésion nécessaires à la réussite.*”

La prépondérance croissante des identités et des communautés, générale dans presque tous les pays occidentaux et qui commence à se développer à Monaco, va à l'exact opposé de ce besoin vital. L'identité est une **DE**scription, elle ne doit pas devenir une **PRE**scription. Le pays devra donc être particulièrement attentif à ne pas se laisser entraîner dans cette pente : l'issue serait fatale.

Philippe Guoullou

Références : Canlorbe (2019, doi : 10.3390/psych1010015) ; Dawkins (1976, 1989, ISBN : 978-2738103918) ; Guoullou (2004, Evoweb) ; Lee (2018, doi : 10.3390/g9040073) ; Sherif et al. (1954) ; Thatcher (23 sept. 1987) ; Whitehouse (2018, doi : 10.1017/S0140525X18000249) ; Billets Eco 3 (MBN 47, avril 2014) et 11 (MBN 56, juin 2016) ; Lettres Neuromonaco 32 et 51

SUISSCOURTAGE ASSURANCES

JV PASTOR GROUP

Broker at **LLOYD'S**

ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES



Flasher le code pour en savoir plus

SUISSCOURTAGE innove encore

- Gestion dématérialisée des sinistres
- Garantie exclusives en complément du régime légal : 40% d'indemnisation en plus
- Recours élargis

Contactez l'un de nos conseillers spécialisés
📞 93 30 42 43

WWW.SUISSCOURTAGE.COM



ONLY YACHT
SUPERYACHT INSURANCE

ONLY YARD
SHIPYARD INSURANCE

ONLY JET
AVIATION INSURANCE

ONLY ONE
PRIVATE CLIENT INSURANCE

ONLY HOTEL
HOTEL & RESTAURANT INSURANCE

ANTIBES • CANNES • FORT LAUDERDALE • LONDRES • MARSEILLE • MENTON • MONACO • ROTTERDAM • VIAREGGIO

12, Quai Antoine 1^{er} — MC 98000 MONACO — T: +377 93 30 42 43 — contact@suissecourtage.com



LES MÉTIERS SE TRANSFORMENT, CONSTRUISONS ENSEMBLE
VOTRE ÉVOLUTION DANS LA PRINCIPAUTÉ DIGITALE !



CYBER
SÉCURITÉ



CONSEIL &
TRANSFORMATION
DIGITALE



INFOGÉRANCE



DÉVELOPPEMENT
D'APPLICATIONS



CLOUD



INFRASTRUCTURE
& RÉSEAUX



NOUVELLE ACTIVE
LE CAMPUS



9, avenue Albert II ■ Le Copori ■ 98000 Monaco
Tél. : +(377) 97 97 30 20
contact@monacodigital.mc
www.monacodigital.mc



Le photovoltaïque est à Monaco



Smege © archimedee

Habillons de soleil les toits de Monaco

La SMEG vous propose une offre clef en main qui vous permet de bénéficier d'électricité photovoltaïque sans supporter l'achat des panneaux ni leur exploitation.

Contactez-nous au 92 05 66 44 - commercial@smeg.mc - smeg.mc



Source d'énergies

Pascale Pallanca : « Cette loi apporte deux changements majeurs »

Pour permettre aux chefs d'entreprises de mieux comprendre les évolutions des dispositions légales et ce qu'il faut en retenir suite à la modification récente de la loi sur le congé maternité en Principauté, le MBN a interrogé Pascale Pallanca, Directeur du Travail, Direction du Travail.



© Direction de la Communication / Stéphane Danna

MBN/ Quelles nouvelles dispositions apportent la loi n°1.469 du 17 juin 2019 modifiant la loi n°870 du 17 juillet 1969 relative au travail des femmes salariées en cas de grossesse ou de maternité, et quelles en seront les conséquences pour les entreprises ?

Récemment, la Principauté de Monaco a souhaité améliorer la législation relative au congé de maternité.

Le nombre de femmes au travail s'est accru et la santé des mères, le bien-être du nouveau-né ou l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, sont au cœur des préoccupations actuelles. Soulignons que l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Organisation Mondiale du Travail recommandent un congé maternité de 18 semaines au moins.

La Principauté de Monaco n'est pas restée insensible à ces considérations. Sur l'invitation du Conseil Economique et Social, qui, dans son vœu n° 2017-760, proposait un allongement de la durée du congé de maternité, le Gouvernement Princier s'est attelé à faire évoluer la législation. Cette initiative a été pleinement accueillie par le Conseil National qui y a vu le moyen « de permettre à la femme enceinte de se rétablir au mieux des suites de l'accouchement », puis d'« accueillir l'enfant dans son nouveau foyer et [de] profiter pleinement de ces premiers moments uniques et privilégiés ».

D'où l'adoption de la loi n° 1469 du 17 juin 2019 qui modifie la loi existante.

Cette loi apporte deux changements majeurs. Premièrement, la durée totale du congé de maternité est portée à 18 semaines, soit 2 semaines

supplémentaires, avec un congé prénatal de 8 semaines et un congé postnatal de 10 semaines.

Deuxièmement, la mère se voit accorder la possibilité de reporter jusqu'à 6 semaines de son congé prénatal après l'accouchement, sous réserve de l'avis favorable du médecin traitant, de sorte qu'elle peut désormais rester jusqu'à 16 semaines auprès de son nouveau-né.

Précisons que ces règles ne sont applicables qu'à une première ou une deuxième grossesse normale, les grossesses suivantes, multiples ou pathologiques, bénéficiant d'un délai plus long.

Du point de vue de la prise en charge financière, le congé de maternité reste de la compétence de la C.C.S.S. qui verse à la femme salariée au titre des prestations en espèces, une indemnité journalière de repos correspondant à 90% de la rémunération journalière de base.

Les femmes fonctionnaires ou agents de l'État bénéficient également des nouvelles mesures, qui ont été étendues au secteur public par l'arrêté ministériel n° 2019-558 du 2 juillet 2019 fixant la durée du congé de maternité des fonctionnaires et agents de l'État.

D'une durée de 18 semaines, le congé de maternité est donc désormais plus important à Monaco, qu'en France (16 semaines), en Allemagne (14 semaines), en Belgique (15 semaines), ou encore en Espagne (16 semaines).

La présente évolution législative s'inscrit dans un mouvement général en faveur de la protection des femmes et de l'amélioration de la qualité de vie, qui est au centre de l'action du Gouvernement Princier.

La Société Monégasque de Transport
prend soin de ce que vous avez de plus cher.



smt

Tel : +377.93.30.64.42

"Le Lumigean" - 2, Boulevard Charles III

B.P. 306 - 98006 Monaco Cedex

Email : office2@smt.mc

www.smt.mc

La Chambre Monégasque du Shipping (CMS) s'implique dans la connaissance des océans

© 2015 Christian Sardet / Noan Le Bescot / Emmanuel Reynaud / Luis Gutierrez / Tara Expeditions Foundation



Colombar de Vargas : « Une bouffée d'oxygène sur deux provient de l'océan »

Colombar de Vargas, Directeur de Recherche au CNRS-Station Biologique Roscoff, spécialiste des écosystèmes marins, présente la phase pilote du projet « Cargo Ocean Life Survey-COLS » qui en connectant des mondes différents, celui de la science et celui du transport maritime, met en perspective les réponses qui pourraient être apportées aux challenges environnementaux. Le temps d'une interview, il fait exister un univers qui reste encore largement invisible et méconnu, mais joue un rôle essentiel pour le futur de l'humanité.

MBN/ Pourriez-vous résumer votre parcours et expliquer comment est née votre vocation ?

J'ai grandi en Suisse, loin des mers, mais avec l'influence du commandant Jacques-Yves Cousteau dont les expéditions retransmises à la télévision ont fait grandir ma passion pour la vie sous-marine. J'ai fait mes études à l'Université de Genève, puis j'ai passé un an en Polynésie Française où j'ai obtenu un Master dans le domaine des écosystèmes coralliens. Je suis ensuite revenu à Genève pour y faire ma thèse de doctorat sur le plancton, avant de partir aux États-Unis pour poursuivre mes travaux sur ce monde invisible. Cela fait bientôt 25 ans que je baigne dedans ! Au-delà de l'intérêt scientifique, l'étude du système planétaire qu'est le plancton m'a permis de beaucoup voyager et de rencontrer des scientifiques et des marins partout dans le monde.

MBN/ Quels sont les rôles du plancton pour notre planète et pourquoi est-il si important de l'étudier ?

Il faut d'abord savoir que l'océan représente plus de 95% de la biosphère et que cet immense volume d'eau regorge

de vie, chaque litre d'eau de mer contenant entre 10 et 100 milliards de particules de vie. Tous les organismes qui flottent dans les océans, pour la plupart unicellulaires et invisibles à l'œil nu, sont appelés « planctons », et constituent le plus vaste écosystème de la planète. Ils sont à l'origine de l'oxygène de l'atmosphère terrestre qui a permis l'émergence d'autres formes de vie, dont la nôtre. Encore aujourd'hui, 50% de l'oxygène mondial est produit par le plancton ? Autrement dit une bouffée d'oxygène sur deux provient de l'océan ! L'autre rôle du plancton est d'être un régulateur puissant du climat terrestre. Il flotte et quand il meurt, une partie coule au fond des océans et contribue à y enfouir le carbone, un phénomène appelé la pompe à carbone océanique. Il y a donc urgence à mieux le comprendre.

Il y a dix ans, j'ai eu la chance de rencontrer Éric Karsenti, biologiste cellulaire à l'EMBL et grand navigateur, Gaby Gorsky, Directeur scientifique de l'Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer/UPMC-CNRS, et Chris Bowler, expert international du phytoplancton à l'Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure. Ensemble, et avec Etienne Bourgois et Romain Troublé, nous avons créé l'expédition scientifique Tara Océans, qui a transfiguré la connaissance du plancton. C'était la première fois que l'on échantillonnait l'océan global à bord d'un bateau à voile. Grâce à cela, nous avons pu élaborer une cartographie planétaire du plancton et constituer une fabuleuse base de données. Aujourd'hui, nous avons identifié la plupart des organismes et des gènes qui forment le plancton, mais comprendre leurs dynamiques, leurs fonctions, et comment ils se comportent face aux changements climatiques est une autre paire de manche. Nous devons mettre en œuvre un échantillonnage bien plus dense dans le temps et dans l'espace de l'océan planétaire.

MBN/ En quoi consiste le projet pilote « Cargo Ocean Life Survey-COLS » et quel est son périmètre, ses objectifs et ses implications ?

Continuité logique de ce qui précède, ce projet consiste à collaborer avec le réseau très dense des cargos qui parcourent la planète pour comprendre la dynamique et l'évolution du plancton à l'échelle globale. Il s'agit de mesurer l'auto-organisation et les transformations de la vie dans l'océan et leur impact sur le système Terre et donc

les sociétés humaines. L'idée est de fournir aux équipages des navires des instruments faciles à utiliser et ludiques pour prélever des petits morceaux d'océan et les conserver ensuite dans les conditions requises pour y mesurer le vivant.

Les échanges entre l'association 'Plankton Planet', à l'origine du projet, l'Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer/UPMC-CNRS et le Centre Scientifique de Monaco nous ont permis d'entrer en contact avec la Chambre Monégasque du Shipping, dans le cadre de ses actions en faveur de l'environnement. Ce projet pilote a été présenté le 4 juillet dernier lors de l'Assemblée de la Chambre Monégasque du Shipping.

La force du projet, c'est de connecter des mondes qui d'ordinaire ne se côtoient pas : les armateurs, les équipages de cargos et les scientifiques. C'est ensemble que nous pourrions mettre en évidence l'urgence de mesurer et comprendre l'océan global. Au-delà, ce qui est intéressant dans ce projet d'océanographie citoyenne, c'est de donner la parole à ceux qui sont en mer, car ce sont eux qui tous les jours voient la planète dans son ensemble.

MBN/ Quel est le protocole standardisé d'échantillonnage et de conservation du plancton et quels sont les principaux freins à sa mise en œuvre sur des navires marchands ?

La réalité c'est que l'échantillonnage de la vie océanique coûte très cher : l'utilisation d'un bateau océanographique revient à 30 000 \$ par jour. C'est le principal frein que nous rencontrons.

En ce sens, le projet COLS arrive à point nommé : il est assez simple en termes d'équipement et n'est pas très coûteux car basé sur un processus déjà existant qu'il nous faut ajuster, pour un résultat qui pourrait être exceptionnel. Nous travaillons donc à développer un filet adapté à la taille, la hauteur de bord et la vitesse (environ 10 nœuds) des cargos, qui permettra de filtrer l'eau et de récolter du plancton intact.

Nous avons plein d'idées à tester. Nous développons aussi un nouveau microscope modulaire simple d'utilisation et peu coûteux, le PlanktoScope, qui va pomper automatiquement l'eau et photographier en direct et en haute définition tout le plancton récolté. Les images de plancton frais peuvent être envoyées par satellite et partagées dans des bases de données publiques. Après son passage dans le planctoscope, le plancton sera récupéré sur une petite membrane à conserver au réfrigérateur pour des analyses génétiques au laboratoire. Les données d'images et gènes en provenance de l'océan global nous aideront à savoir quel type de plancton vit à quel endroit, avec quels autres planctons, et comment il réagit aux changements environnementaux. Si nous parvenons à lancer ce projet, nous estimons qu'en deux ans environ 1000 sites pourraient être mesurés avec une dizaine de navires qui participeraient à l'expérience.

MBN/ Quel est actuellement le plus grand challenge de l'océanographie ?

C'est de comprendre le fonctionnement de l'écosystème océanique dans toute la complexité des interactions des différents éléments qui le composent : virus, bactéries, petites cellules, animaux, plus les nombreux paramètres physiques et chimiques, le tout en mouvement perpétuel ! Jusqu'ici nous avons appréhendé la biologie et l'écologie à travers l'étude de quelques organismes modèles, mais nous disposons aujourd'hui des méthodes de mesure et d'organisation de l'information pour tenter de comprendre la vraie complexité de l'écosystème, avec tout l'impact que cela peut avoir sur les sociétés humaines.



© Claudia Albuquerque

Patrick Rampal :
« Ce partenariat entre l'Industrie du Shipping et les Scientifiques permettra d'ouvrir une voie pour prédire le futur de notre biosphère »

Le MBN a aussi interviewé Patrick Rampal, Président du Centre Scientifique de Monaco (CSM), qui évoque l'importance d'une meilleure connaissance des océans et les enjeux du projet COLS, porté par l'Association Plankton Planet et présenté par le Professeur Colomban de Vargas lors de l'Assemblée de la Chambre Monégasque du Shipping du 4 juillet dernier.

MBN/ Quels sont les principaux domaines de recherche du Centre Scientifique de Monaco ?

Le Centre Scientifique de Monaco a été créé il y a 60 ans par le Prince Rainier III comme une Agence de la Recherche scientifique multidisciplinaire. Le premier Département de Recherche a été celui de Biologie Marine qui a acquis une renommée internationale dans la recherche sur les coraux. Après son avènement le Prince Albert II a souhaité développer le CSM et nous a permis de créer deux autres Départements, Biologie Polaire et Biologie Médicale. Ce trois Départements développent une recherche spécifique dans leur domaine, mais aussi interagissent entre eux et font une recherche multidisciplinaire transversale.

MBN/ Qu'attendez-vous concrètement des recherches que vous menez sur les océans ?

Le rôle de la science est essentiel pour comprendre l'océan, la mise en œuvre d'une protection efficace ne peut reposer que sur la connaissance détaillée de ce que l'on souhaite protéger. Les scientifiques doivent élargir leur vision de la chose marine au-delà de leur stricte discipline afin de créer des connaissances et proposer des solutions. Au CSM l'interrelation entre biologistes marins, polaires et médicaux nous permet d'avoir, certes une expertise reconnue dans le domaine de la biologie des coraux, mais aussi une vision globale transdisciplinaire de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité en haute mer. Le CSM qui est Centre coopérateur de l'OMS avec comme intitulé Océan et Biodiversité, va par exemple prochainement organiser avec la Fondation Prince Albert II un grand symposium International sur « Ocean and Human Health ».

MBN/ Quelle forme de partenariat pourrait être envisagée entre le Centre Scientifique de Monaco et l'organisation internationale à but non lucratif « Plankton Planet » dans le cadre du projet scientifique « Cargo Ocean Life Survey » ?

Le programme COLS présenté par l'Association Plankton Planet est issu d'un consortium scientifique du plus haut niveau qui a fait ses preuves en animant le programme Tara Océans qui a conduit à complètement redéfinir la biodiversité marine. Les Chercheurs Français, Universitaires et CNRS, et Américains de Stanford, MIT, Université du Maine, veulent après les découvertes qui ont été faites lors de Tara Océans poursuivre leur études pour approcher de plus près dans la connaissance du couple océan/climat, largement inconnu à ce jour : comment la vie planctonique qui est à la base de toute la vie dans les océans, réagit-elle, en tant qu'écosystème complexe aux modifications environnementales ?

On ne dispose actuellement d'aucune donnée sérieuse dans ce domaine. Le recueil à bord de cargo d'échantillons

planctoniques dans des conditions bien définies sur des routes maritimes bien identifiées revêt un intérêt considérable, car il est urgent de mettre en œuvre des observatoires du vivant standardisés. Le projet COLS constitue donc une chance unique de découvrir les mouvements de la communauté planctonique dans nos océans sur le long terme dans l'espace et dans le temps.

Ce partenariat entre l'Industrie du Shipping et les Scientifiques permettra d'ouvrir une voie pour prédire le futur de notre biosphère. Il est évident que le CSM et la Principauté de Monaco, berceau de l'Océanographie créé par le Prince Albert 1er, appuieront de toute leur énergie ce magnifique partenariat entre le secteur privé et la Recherche Fondamentale.



Irene Ballini :

« Ce projet constitue une opportunité pour l'Industrie maritime monégasque »

Irene Ballini, Secrétaire Générale de la Chambre Monégasque du Shipping, fait le point sur le projet « Cargo Ocean Life Survey-COLS » et sur le soutien apporté par la Chambre dans sa mise en œuvre.

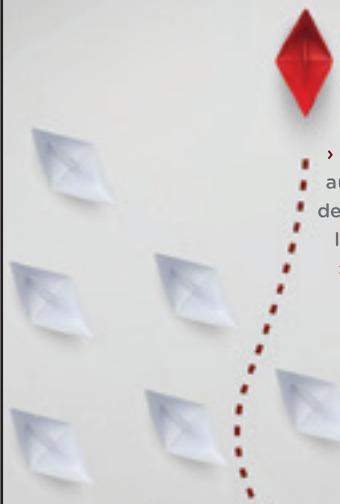
MBN/ En tant que Secrétaire Générale, que pensez-vous du projet scientifique « Cargo Ocean Life Survey-COLS » ? Et plus généralement, qu'attend le secteur du shipping des recherches scientifiques sur les océans, et en l'occurrence sur le plancton ?

Il faut garder à l'esprit qu'entre 80% à 90% en volume du transport de marchandises à l'échelle internationale se fait par la voie maritime. Il ne fait aucun doute que le shipping a joué, avec les autres facteurs du libre-échange, un rôle fondamental dans la mondialisation, entendu comme procédé d'internationalisation ayant comme effet l'accroissement du commerce international, et donc l'accès à un marché global des pays qui auparavant étaient aux marges du développement. Le shipping a ainsi bénéficié pendant longtemps d'une bonne presse étant l'un des instruments principaux d'une politique extérieure pro-mondialisation menée par les pays développés depuis la seconde guerre mondiale, bénéficiant d'un large consensus acritique.

Toutefois, cette même politique extérieure pro-mondialisation n'a pas été accompagnée pendant longtemps par une couverture quelconque des biens publics internationaux comme l'environnement, avec le résultat que ses anciens thuriféraires préchent aujourd'hui une soudaine rhétorique environnementale passant sous un rouleau compresseur toutes les industries qui auparavant avaient été l'instrument privilégié de cette mondialisation, sans repenser radicalement pour autant son système de gouvernance.



NOTRE MISSION: VOUS ENTOURER DES MEILLEURS TALENTS



➤ **PLUS DE 35 ANS
D'EXPÉRIENCE
EN PRINCIPAUTÉ**

NOTRE ACTIVITÉ

- Travail temporaire dédié aux secteurs du bâtiment, de l'industrie, du tertiaire, de la finance et de l'hôtellerie.
- Conseil en recrutement.

NOTRE MISSION

- Développer un solide partenariat avec nos clients et les aider à s'entourer des meilleurs talents.

MI S.A.M. - 20, Avenue de Fontvieille - 98000 MONACO
Tél. : +377 92 05 28 11 - www.mimonaco.mc


Assurance et Banque

Protégez votre entreprise et vos données client

CYBER SECURE
Une réponse adaptée pour la maîtrise des risques Cyber.

assurance **citoyenne**

Agence C. SASSI
7 rue Suffren Reymond | 98001 MONACO CEDEX | (+377) 93 30 45 88
agence.axa.fr/sassi-cyрил  @AXASassi  @AgenceSassi
Jérémy DELAHAYE (+377) 93 30 48 63

Le projet COLS que la Chambre se propose d'appuyer est un exemple d'une bonne gouvernance de la mondialisation, car en prêtant ses navires cabotant dans des eaux lointaines et difficilement accessibles aux procédés d'échantillonnage de la diversité planctonique, l'Industrie maritime monégasque en devient un acteur se mettant au service d'une compréhension écosystémique articulée. Cela pose ainsi les prodromes d'une gouvernance vertueuse de la haute mer par la mise en œuvre d'actions en renforcement des approches réductionnistes de l'écologie moderne, sans oublier que le plancton pourrait constituer une réserve de biomolécules dont certaines pourraient avoir des applications médicales ou industrielles.

En tant que Secrétaire Générale, je pense que ce projet constitue une opportunité pour l'Industrie maritime monégasque, dont les intérêts sont imparfaitement représentés au sein des instances internationales de gouvernance des océans. C'est aussi une opportunité pour la Principauté qui pourrait agréger les éléments recueillis sur les navires gérés par des sociétés monégasques puis analysés par les chercheurs, pour leur donner une architecture institutionnelle, dans le cadre des négociations initiées en 2018 par l'ONU pour l'adoption d'un instrument juridique visant à gérer durablement la biodiversité marine. C'est pourquoi ce projet a été présenté en juillet dernier à Son Excellence le Ministre d'État Serge Telle qui l'a accueilli très favorablement.

MBN/ Dans quelles mesures la Chambre Monégasque du Shipping est-elle susceptible de soutenir ce projet scientifique ?

La Chambre réalisera le suivi du projet, qui se déroulera sur 2 ans, par la diffusion régulière à ses membres d'informations sur le développement, par le team de scientifiques mené par le Professeur Colombaro de Vargas, du tool destiné à équiper les navires afin de réaliser la procédure d'échantillonnage, du séchage du plancton à bord, et de la transmission par voie satellitaire des images pour commencer l'œuvre de recensement du plus vaste écosystème planétaire. Nos membres sont aussi d'ores et déjà aux cotés des scientifiques pour les aider à adapter le tool aux contraintes liées à l'exploitation des navires, et formeront, le moment venu, les marins à son utilisation.



Francesco Bellusci :
« Nous sommes heureux de prendre part au projet « Cargo Ocean Life Survey-COLS » pour améliorer notre compréhension de l'environnement marin »

Le Groupe Scorpio, compagnie maritime internationale qui fut l'une des premières à prendre en considération les préoccupations environnementales dès 1966, participera au projet « Cargo Ocean Life Survey-COLS ». Explications avec Francesco Bellusci, Directeur Général du Groupe Scorpio.

MBN/ Quelles sont les actions du Groupe Scorpio en faveur de la protection des océans, et comment s'inscrit le projet « Cargo Ocean Life Survey-COLS » dans ce cadre ?

Depuis la création de Scorpio, la protection environnementale et le management ont été au premier plan de notre organisation. Par exemple, en 1996 Scorpio

était le premier armateur à investir dans les pétroliers à double coque pour sécuriser les cargos. 25 ans plus tard, les pétroliers à double coque sont devenus une obligation mondiale.

Mon propre parcours dans le Groupe Scorpio a débuté en 1993. Ma passion pour l'ingénierie et l'environnement marin m'ont conduit à rejoindre une organisation comme Scorpio. À l'époque, le désastre de l'Exxon Valdez était assez récent. Cet événement et ses conséquences ont été un choc majeur, mais aussi un tournant clé dans la prévention de la pollution occasionnée par les hydrocarbures. Notre industrie a beaucoup changé, c'était une période passionnante pour travailler sur de nouvelles initiatives pour protéger l'environnement.

Plus récemment, Scorpio a poursuivi sa trajectoire de dépassement des objectifs et des attentes en matière d'environnement. En 2011, Scorpio a innové avec une nouvelle conception des navires de haute mer qui a entraîné une hausse d'environ 30% de son efficacité énergétique, dépassant largement les normes réglementaires en matière d'empreinte carbone. Aujourd'hui, Scorpio gère environ 240 navires, tous de conception innovante.

Scorpio adhère au Programme de Conformité Environnementale (PCE) qui est une structure indépendante de conseil, de formation et de contrôle de la gestion quotidienne de nos navires. Ce programme inclut la formation du personnel à bord et à terre, les audits de nos process à bord et dans nos bureaux, et la récolte d'opinions, tant dans le cadre de notre industrie qu'en dehors, pour améliorer et renforcer nos pratiques. Nous sommes engagés à nous améliorer continuellement - pas seulement notre compagnie, mais aussi notre industrie, et c'est pourquoi, alors que l'industrie maritime poursuit de nouvelles initiatives de collaboration comme celle de « Cargo Ocean Life Survey-COLS », je suis très heureux que Scorpio puisse y participer.

MBN/ Selon vous, comment va évoluer le secteur du shipping dans les prochaines années pour s'adapter aux besoins écologiques ?

Le cadre réglementaire pour l'industrie maritime est parvenu à un stade de maturité avec la ratification d'un certain nombre de conventions mettant en œuvre des politiques de contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires, de traitement des eaux de ballast, de recyclage des navires, et de prévention de la pollution marine. Une des plus connues, MARPOL IMO 2020, vise la réduction des composés atmosphériques de soufre, un risque environnemental et respiratoire significatif. Ces nouvelles réglementations posent, à mon avis, des défis complexes en raison des incertitudes technologiques et logistiques. Cependant, Scorpio reste vigilant ! Nous sommes toujours en train de regarder vers l'avenir, repérant les possibilités d'aider l'industrie maritime à avancer vers un environnement plus propre et plus sûr. En ce moment, nous sommes centrés sur les sciences du climat, en particulier en ce qui concerne les océans du monde. Notre relation actuelle avec l'Institut Océanographique de Woods Hole nous permet de comprendre les défis urgents liés à la décarbonisation, et comment notre compagnie et notre industrie pourraient apporter la meilleure réponse possible. De la même façon, nous nous réjouissons de prendre part au projet « Cargo Ocean Life Survey-COLS » pour améliorer notre compréhension de l'environnement marin. Comme Glauco Lolli Ghetti, le fondateur de Scorpio et le grand-père de l'actuel Président Directeur Général Emanuele Lauro, m'a dit un jour : « N'aie pas peur des défis. Va vers eux. Plus le défi est de taille, plus grande sera la récompense ».



Banque Populaire Méditerranée
 Monte Carlo :
 3-9, boulevard des Moulins
 98000 MONACO
 Téléphone : +377 92 16 57 57*

banquepopulaire.mc

**BANQUE POPULAIRE
 CORPORATE BANKING**

DEPUIS PLUS DE 15 ANS,
 LES ENTREPRISES DE
 LA PRINCIPAUTÉ S'APPUIENT
 SUR NOTRE EXPERTISE.



*Appel non surtaxé, coût d'un appel local

Banque Populaire Méditerranée, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux Établissements de crédit). 058 801 481 RCS Nice. N° d'immatriculation auprès de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) : 07 005 622. Siège social : 457 Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 03 - www.bpmed.fr - Téléphone : 04.93.21.52.00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) - Crédit photo : ©iStock.



WHY CHOOSE BETWEEN BUSINESS AND QUALITY OF LIFE?

The **MONACO ECONOMIC BOARD (MEB)** is the organisation responsible for promoting the Principality's economy. The MEB has two departments: **MONACO CHAMBER OF COMMERCE** supporting the development of monegasque companies, and **MONACO INVEST** seeking and accompanying foreign investors to set up a business in the Principality.

For more information contact the MEB :
info@meb.mc / +377 97 98 68 68



MONACO
 CHAMBER
 OF COMMERCE | MONACO
 INVEST

www.meb.mc

2, rue de la Lùjèrneta BP 653 - 98013 Monaco Cedex - www.meb.mc



COTISATIONS DE BASE AUX CAISSES MONÉGASQUES ET ORGANISMES SOCIAUX POUR LES EMPLOYEURS DE MONACO

Données arrêtées au 15 octobre 2019

	Employeur	Salarié	Plafonds mensuels (temps plein)
CCSS (Taux global avec CGCS)	14,75%		8 700 €
Caisse Autonome des Retraites	8,44%	6,85%	4 988 €
Retraite Complémentaire AGIRC-ARRCO			
Tranche 1	4,72%	3,15%	3 377 €
Tranche 2	12,95%	8,64%	3 378 à 27 016 €
Cotisation CEG			
Tranche 1	1,29%	0,86%	3 377 €
Tranche 2	1,62%	1,08%	3 378 à 27 016 €
Cotisation CET (pour salaires > 1 plafond SS)	0,21%	0,14%	27 016 €
Assurance chômage	4,05%	2,40%	13 508 €
APEC (pour cadres)	0,036%	0,024%	13 508 €
Indice de Référence des Loyers du 3^{ème} trimestre 2019 :		129,99	
Indice des Prix à la Consommation - septembre 2019 - série 001759970 :		104,52	
Attention : - Vérifiez les taux de cotisation retraite complémentaire applicables à votre entreprise, les contrats pouvant être adaptés. - L'assurance couvrant les accidents du travail/maladies professionnelles doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance privée.			

Monaco Business News

Trimestriel - Octobre 2019

Directeur de la publication : Philippe Ortelli
Rédaction : Sophie Bonhomme - Carole Quazzolo
 Philippe Gouillou - Romain Marguet

Fédération des Entreprises Monégasques (FEDEM)

« Le Coronado »
 20, av. de Fontvieille - 98000 Monaco
 Tél. (+377) 92 05 38 92
 Fax (+377) 92 05 20 04
 info@fedem.mc - www.fedem.mc

 <https://facebook.com/fedemmonaco>

 <https://twitter.com/fedemmonaco>

Édition et publicité :

SAM MONACO COMMUNICATION

« Les Gémeaux » • 15, rue Honoré Labande
 98000 MONACO • +377 97 70 75 95
 info@monaco-communication.mc
www.monaco-communication.mc



Impression :

GRAPHIC SERVICE

9, avenue Albert II - 98000 MONACO

Dépôt légal : 4^e trimestre 2019

Commission Paritaire des Publications
 et Agences de Presse (CPPAP) : n°0521 I 93995

Photo de Couverture, p.2, p.15 :
 © Chris Brignola - Unsplash



SYPAG 2019 Cert. 002

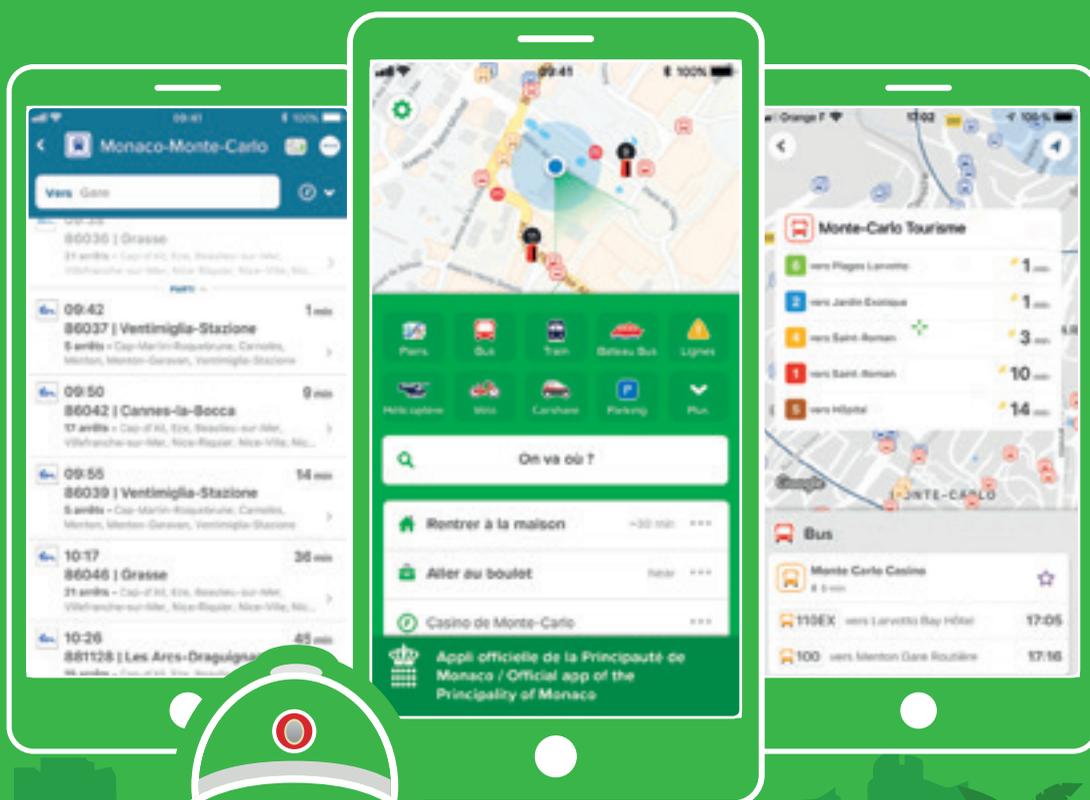
Citymapper Monaco

Planifiez vos trajets et comparez en temps réel vos modes de transport préférés

MonaBike



mobe



Nice

Monaco

Menton

→ Citymapper
à retrouver gratuitement



iOS Android Web



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



www.assurcyber.com



**ÉTUDE
PERSONNALISÉE**

**EXPERTS
MIS À DISPOSITION**

**GESTION
DE CRISE CYBER**

**ASSISTANCE
RGPD**

**PROTECTIONS FINANCIÈRES
ET JURIDIQUES**

VALORISER - MAITRISER - SÉCURISER
cyber@gramaglia.mc